La démocratie en procès ?

INÉGALITÉS SCOLAIRES : LE TRISTE RECORD...

LA VIE NUE, Giorgio ABAMBEN

FRAGILE DUDH

ISLAM ET MODERNITÉ...

LA DÉMOCRATIE CONTESTÉE

UN APÔTRE DE LA DÉMOCRATIE : LAMENNAIS

MEDHI BEN BARKA : UNE VIE TROP COURTE...

LE PRINTEMPS ARABE

ALGÉRIE 2019, LE PEUPLE EST DE RETOUR

La maison islamo chrétienne

n° 46 Printemps 2019

Editorial 1

Dossier : La démocratie en procès ?

Les limites de la démocratie ? 3

Inégalités scolaires : le triste record de l'école française
Marie-Claude Penloup 4
La vie nue, Giorgio Agamben
Nibras Chehayed 10
Fragile DUDH
Marc de Montalembert 16

Les religions face à la démocratie 18

L'islam et la modernité en Europe et dans le monde musulman
Mustapha Cherif 19
La démocratie contestée
Michel Jondot 28

Deux figures prophétiques 34

Un apôtre de la démocratie : Lamennais
Christine Fontaine 35
Mehdi Ben Barka : une vie trop courte, un long combat pour la vérité
Bachir Ben Barka 42

Le Monde arabe 51

Le printemps arabe
Boutros Hallaq 52
Algérie 2019 : le peuple est de retour
Sadek Sellam 60

Questions impertinentes 68

La rubrique de Maître Buttin
Les Droits de l'Homme en Palestine occupée ? un régime d'apartheid 70

Le pape François et le grand imam d'Al-Azhar 75

EDITORIAL

À Abou Dabi, le 4 février dernier, paraissait un document étonnant. Le Grand imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb, et le Pape François signaient, de concert, un appel adressé aux personnalités influentes « en toute partie du monde ». « Ceci est un effort pour comprendre notre temps », disait un jour Camus à propos d'un de ses livres. L'expression pourrait être reprise à propos de cette déclaration commune : il s'agit, disent les auteurs, d'une « réflexion profonde sur notre réalité contemporaine, appréciant ses réussites et partageant ses souffrances … » (1).

On sent, en effet, que les auteurs ont un certain regard sur le monde et qu'ils savent entendre que les désirs qui le traversent sont comme une sorte d'appel à la démocratie. Ils parlent d'un monde où **la liberté** n'est pas un vain mot ; elle « est un droit de toute personne : chacune jouit de la liberté de croyance, de pensée, d'expression et d'action. » Ce monde, tel que les deux auteurs le voient, aspire à une citoyenneté qui « se base sur **l'égalité** des droits et des devoirs à l'ombre de laquelle tous jouissent de la justice. » Et surtout cette égalité ne va pas sans **la « fraternité »** qui semble le maître mot de ce document : « *la fraternité humaine* qui embrasse tous les hommes et les rend égaux ». Le Pape comme le Grand imam d'Al Ahzar constatent qu'elle « est déchirée par les politiques d'intégrisme et de division, et par le système de profit effréné et par les tendances idéologiques haineuses qui manipulent les actions et les destins des hommes. » En fin de compte, la conclusion est « *une invitation à la réconciliation et la fraternité* entre tous les croyants, ainsi qu'entre les croyants et les non-croyants et entre toutes les personnes de bonne volonté. »

« Liberté, égalité, fraternité » : ces trois mots définissent la démocratie telle que la France la conçoit. Derrida considère que celle-ci ne peut jamais être vraiment réalisée. Elle est sans cesse « à venir ». Deux mouvements contemporains illustrent cette position du philosophe :

1- Premières lignes de la déclaration du Grand Imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb et du Pape François, pages 75 et 76 de ce numéro.

celui des Gilets jaunes en France et celui des manifestants en Algérie. Les premiers ont des exigences sociales qu'ils savent mal préciser mais, par-delà les divergences des attentes, tous, à l'exception des casseurs, reconnaissent qu'en se retrouvant sur les boulevards ou les carrefours, ils sortent de leur isolement et vivent une expérience de fraternité. Mustapha Chérif, dans un article du « Quotidien d'Oran », le 3 avril, employait le mot « fraternel » pour évoquer les manifestations, chaque vendredi, dans les rues d'Alger. On a bien vu, en regardant la télévision, que les visages de ces femmes et de ces hommes reflètent la joie d'être ensemble pour partager un objectif commun. On est sans doute à une période où les réflexions du Pape et de l'Imam d'Al-Ahzar sont particulièrement pertinentes.

Ces réflexions sont aussi une invitation au dialogue qui ne peut manquer d'interroger La Maison islamochrétienne : elles nous indiquent un chemin. Il s'agit, aux dires de ces deux personnalités religieuses, « d'adopter la culture du dialogue comme chemin et la collaboration commune comme conduite. » Nous nous sentons rejoints dans nos convictions et notre expérience. Lorsque s'est amorcé le mouvement qui, en 1995, devait aboutir à nos activités d'aujourd'hui, un groupe de musulmans et de chrétiens que le voisinage rapprochait étaient animés d'une conviction commune qui nous a conduits à nous retrouver dans une même association. Ils étaient persuadés que le véritable dialogue islamochrétien consiste en un engagement commun dans la cité où nous vivons.

La foi qui nous anime les uns et les autres est un mouvement qui nous empêche d'être enfermé. Les musulmans désignent par le mot « hégire », qui signifie « sortie », le mouvement qui donnait naissance à l'islam. La dimension religieuse qui guidait le Prophète et une poignée de croyants supposait une vision de Dieu particulière qui ne conduisait pas seulement à susciter une religion nouvelle mais à construire une cité constituée de familles d'esprit différentes à qui il fallait apprendre à vivre ensemble dans la justice et le respect mutuel. Jésus, en affinant la perception que ses contemporains avaient de Dieu, les sortait de toutes les aliénations qui accablaient les pauvres. Il ne pouvait parler de Celui qu'il appelait « Père » sans dénoncer les écarts entre riches et pauvres, entre autochtones et étrangers. Héritiers de Mohammed et de Jésus nous avons la possibilité de puiser dans la foi, le même désir, comme disaient les évêques rassemblés pour le Concile Vatican II, de « partager les joies, les espoirs et les peines des hommes de ce temps ».

L'équipe de rédaction

Les limites de la Démocratie

La démocratie ne tient pas toujours ses promesses : une professeure des sciences du langage, Marie-Claude Penloup, fait apparaître qu'en France, les inégalités scolaires sont grandes.

Un philosophe, Nibras Chehayed, se référant à un penseur italien, fait apparaître la vigilance qui s'impose pour ne pas tomber de la démocratie dans le totalitarisme.

Quel regard l'Église porte-t-elle sur ces limites de la démocratie ? Un article de « Justice et Paix », l'institution de la Conférence des évêques chargées des problèmes sociaux, , aborde cette question.

Inégalités scolaires : le triste record de l'école française

Marie-Claude Penloup

Les problèmes de l'école tiennent une grande place dans notre pays. A-t-on raison de considérer que grâce à elle, la République laïque dispose d'un instrument efficace pour forger une société égalitaire ? Marie-Claude Penloup, Professeure des sciences du langage à l'Université de Rouen, nous a proposé une synthèse des travaux sur ce sujet.

Introduction

On se souvient de cette belle lettre qu'envoya Albert Camus à son instituteur, Louis Germain, le 19 novembre 1957, peu de temps après avoir reçu le prix Nobel de littérature, et dans laquelle il lui déclare : « Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit enfant pauvre que j'étais, sans votre enseignement et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. » Si cette lettre de Camus à son instituteur nous plaît tant, c'est qu'elle conte une belle histoire : celle d'un enfant pauvre méritant auquel l'école a permis de s'élever, jouant à plein son rôle d'ascenseur social, celle d'un instituteur dévoué qui a pu jouer un rôle décisif dans le parcours d'un enfant.

Cette lettre, comme tous les témoignages qui évoquent le formidable rôle d'ascenseur social que peut avoir l'école, pourrait nous confirmer dans une croyance solidement installée chez nombre d'entre nous : la croyance en une école égalitaire qui donnerait à chacun, à moyens intellectuels et efforts identiques, les mêmes chances de réussir. Et nous avons tellement le goût de l'égalité, voire la « passion » comme dit la sociologue Agnès Van Zanten (1), que nous voudrions à toutes forces faire rentrer la réalité dans ce moule rêvé.

Hélas, les faits sont têtus. Non, notre école française n'est pas égalitaire et elle est bien loin de donner à tous les mêmes chances de réussir.

L'un des systèmes les plus inégalitaires parmi les pays riches

Année après année, les études tombent, toutes convergentes : notre école française est inégalitaire, elle est même parmi les plus inégalitaires des pays de l'OCDE.

Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités, expliquait ainsi en 2011 dans le magazine Alternatives économiques (2) : « Sur les 81 élèves entrés à l'Ecole nationale d'administration (Ena) en 2009, seuls quatre avaient un parent ouvrier. En troisième cycle à l'Université, les fils et les filles d'ouvriers ne sont pas mieux lotis : ils ne représentent que 4,5 % des doctorants. Ces inégalités sociales ne commencent pas dans l'enseignement supérieur : elles sont au contraire le résultat d'un processus observable dès la petite enfance. Ainsi, en sixième, le score moyen en mathématiques des enfants de cadres est déjà supérieur de 16 points à celui des enfants d'ouvriers. » Et le directeur de l'observatoire des inégalités poursuivait : « Le caractère inégalitaire de l'école française n'est pas nouveau. Ce que l'on mesure en revanche de mieux en mieux, c'est que le système hexagonal est l'un des plus inégalitaires parmi les pays riches. »

Cette analyse est corroborée par les résultats les plus récents de l'enquête internationale PISA (Programme International pour le suivi des acquis des élèves) effectuée tous les trois ans dans le monde par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'enquête se concentre

sur quelques domaines clés : les sciences, la compréhension à l'écrit et les mathématiques. L'enquête de 2015 a concerné 540 000 élèves, représentatifs des quelque 29 millions d'élèves âgés de 15 ans scolarisés dans les 72 pays.

La France se situe au niveau de la moyenne de l'OCDE dans l'enquête PISA, que ce soit en culture mathématique, en culture scientifique ou en compréhension de l'écrit. Le score en mathématiques s'est dégradé par rapport à celui de 2003. Mais au-delà de résultats dont la médiocrité interroge, ce sont les inégalités qui frappent les observateurs et l'accentuation de l'écart entre élèves selon leur origine sociale, leur pays d'origine, leur établissement qui font de l'école républicaine française la championne des inégalités pour les pays développés de l'OCDE.

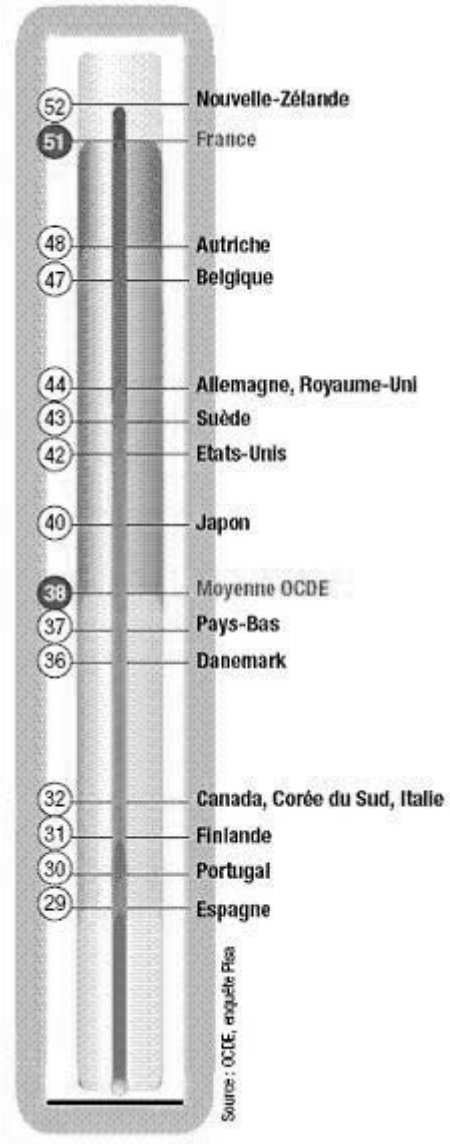

La note du Conseil National du Système d'Evaluation Scolaire (CNESCO) du 6 décembre 2016 (3) fait ainsi ressortir, comme toutes les autres analyses, avec quelle « constance » « la France se présente en tête des pays de l'OCDE pour son déterminisme social à l'école » :

« Les derniers résultats de PISA démontrent une fois de plus le haut niveau des inégalités sociales dans l'école française. En effet, dans PISA 2015, la France compte parmi les pays de l'OCDE où la corrélation avec le milieu socio-économique est la plus forte (20 % en France, contre 13 % en moyenne dans l'OCDE).

En France, 40 % des élèves issus d'un milieu défavorisé sont en difficulté (contre 34 % dans la moyenne de l'OCDE).

La différence de score en sciences entre les élèves des filières générales et ceux des filières professionnelles est plus marquée en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Elle s'élève à 43 points en France, après prise en compte de leur milieu socio-économique (contre une différence de 22 points en moyenne dans les pays de l'OCDE).

Dès le primaire, les difficultés scolaires se retrouvent aussi particulièrement dans les écoles qui concentrent les publics les plus défavorisés socialement.

(...) Les deux enquêtes internationales comme les enquêtes nationales confirment la difficulté de l'école française à faire réussir les élèves issus de l'immigration.

Le tableau produit par l'OCDE suite à l'analyse des données en 2009 illustre bien le poids du milieu social sur le score en compréhension de l'écrit avec 51 points pour la France contre 38 pour la moyenne de l'OCDE (tableau page précédente).

Poids très visible aussi en ce qui concerne les mathématiques comme l'analyse la note de Trésor-Eco de janvier 2019 (4) qui pointe « la progression de la corrélation entre la performance en mathématiques et l'origine sociale en France, alors qu'elle est restée stable en moyenne OCDE » et une progression nette de l'anxiété face aux mathématiques qui touche inégalement les élèves selon leur origine sociale : « les élèves sont d'autant plus anxieux face aux mathématiques qu'ils sont d'origine sociale modeste et ce niveau d'anxiété a sensiblement progressé en France (comparativement à la moyenne des pays de l'OCDE) depuis 2003 pour les élèves d'origine modeste. »

D'où viennent les inégalités scolaires en France ?

Le poids de l'élitisme

Les raisons qui expliquent les résultats médiocres de l'école française sont nombreuses et l'on peut citer, parmi celles-ci, la formation des enseignants et en particulier le déficit de formation continue mais aussi la faible part du travail collaboratif au regard des autres pays de l'OCDE ou encore l'absence d'attractivité du métier d'enseignant. Mais comment expliquer un poids aussi fort des inégalités sociales en France au regard des autres pays riches alors même que, comme le souligne Louis Maurin (5), « la société française est loin d'être la plus inégalitaire parmi ces pays du moins si l'on en juge par les disparités de revenus » ? Un premier faisceau d'explications

est à trouver, selon lui, dans certaines caractéristiques spécifiques de la société française : le poids très important du chômage, qui fragilise certaines familles, le surpeuplement du logement, l'impossibilité pour certaines catégories de populations d'offrir à leurs enfants des cours privés, en complément des cours reçus à l'école. Un élément décisif tient aussi à une ségrégation sociale croissante au niveau des territoires qui limite de plus en plus la mixité sociale dans les établissements et fait que : « les bons élèves se retrouvent de plus en plus souvent dans les mêmes établissements et les mauvais dans d'autres. Or, on sait que lorsque mauvais, moyens et bons élèves sont réunis dans les mêmes classes, c'est un puissant facteur de progrès pour les plus faibles. » L'assouplissement de la carte scolaire ne fait que renforcer la ségrégation scolaire et tout le monde n'accède pas aux stratégies élaborées qui permettent d'obtenir une place dans les établissements ou classes les plus prestigieux.

A côté de ces facteurs d'ordre externe, il faut citer aussi les facteurs liés au système scolaire français parmi lesquels la dévalorisation des savoirs professionnels et techniques au profit des savoirs académiques mais aussi, et peut-être surtout, un goût de l'évaluation et de la compétition qui confine en France au fétichisme. La recherche forcenée de la création d'une élite, via les options, les sections spécialisées, le système des classes préparatoires etc. se paie au prix fort pour ceux qui ne font pas partie de l'élite. La recherche de l'excellence s'accompagne en effet d'une valorisation de la compétition qui laisse sur le côté les plus faibles ou les moins intégrés au système, au détriment, au bout du compte, d'un apprentissage de la démocratie et de la coopération. C'est ce que dénonce le politologue Loïc Blondiaux (6) qui pointe « la distance que l'on voit aujourd'hui entre l'arrogance des élites sur-sélectionnées et sûres d'elles-mêmes et la souffrance en miroir de ceux qui ont échoué dans leur scolarité » :

> « (à l'école) On apprend à se comporter en individu compétiteur égoïste ; on ne développe pas l'esprit de coopération, le travail de groupe. (...) on survalorise ceux qui réussissent et se conforment à des modèles d'imitation de ce qui existe déjà. On ne favorise pas les capacités d'invention. Et on crée beaucoup de frustration, de sentiment d'illégitimité, de défiance à l'égard de soi-même et des autres en poursuivant cette pédagogie ultra compétitive, ultra individualiste, qui insiste sur les performances et les savoirs abstraits au détriment des savoirs d'expérience.
>
> La conséquence, aux yeux du politologue, est une fracture sociale et un sentiment d'illégitimité qui explique pour partie, selon lui, la crise des « gilets jaunes » aujourd'hui : « Cette question revient en permanence sur les ronds-points : « Vous ne nous reconnaissez pas », « Vous ne nous considérez pas », « On va vous montrer ce dont nous sommes capables »… Le sentiment d'illégitimité est ainsi retourné en rejet des élites et constitue un des nœuds de la crise actuelle. »

Ainsi, si l'on s'interroge sur le caractère objectivement très inégalitaire de l'école française, on bute nécessairement sur cet élitisme qui la caractérise et sur lequel la philosophe Chantal Jacquet (7) invite à s'interroger dans une formule lapidaire : « L'excellence n'est au fond que l'autre nom de l'exclusion. »

Conclusion

Regarder en face le caractère profondément inégalitaire de l'école française, ce n'est pas occulter l'énergie qui se déploie en de multiples endroits, ni nier l'existence de belles histoires d'ascenseur social. Mais c'est accepter de ne pas se payer de mots, de ne pas croire au mythe rassurant d'une école républicaine traitant à égalité tous les enfants de France et comprendre en quoi notre goût de l'excellence et de l'élitisme a une lourde responsabilité dans cet état de fait. A chacun d'entre nous de se demander, au fond, à quelle société il rêve.

Marie-Claude Penloup
Professeure en sciences du langage à l'université de Rouen

1- Van Zanten A., 2016, « Accompagner la mise en place des réformes pour lutter contre les processus inégalitaires », entretien avec F. Jarraud, en ligne sur cafepedagogique.net

2- Maurin L., 29 novembre 2011, « Pourquoi l'école française est-elle si inégalitaire ? », Alternatives économiques, Hors-série n°088.

3- « Ce que les enquêtes internationales (PISA, TIMMS) peuvent nous dire de l'état de l'école française », accessible en ligne :www.cnesco.fr/fr/pisa-et-timss-que-retenir-sur-letat-de-lecole-francaise

4- TRÉSOR-ÉCO n° 235, janvier 2019, p.5

5- ibid

6- Le grand Débat national, entretien avec Loïc Blondiaux dans Télérama. Publié le 4 Février 2019 par Pierre Mansat.

7- Jacquet C., Télérama, 31 janvier 2019.

La vie nue
Giorgio Agamben

Nibras Chehayed

Dans ce texte, Nibras Chehayed présente brièvement un ouvrage majeur du philosophe italien Giorgio Agamben : « Homo sacer ». Dans ce livre polémique, le philosophe approche le pouvoir souverain à travers la question de la vie, celle-ci étant une préoccupation première pour les régimes politiques dans la modernité. Ce faisant, il remarque que la démocratie et le totalitarisme partagent, paradoxalement, cette même préoccupation, d'où la nécessité de faire appel à une grande vigilance...

Dans l'*Histoire de la sexualité* (1), Michel Foucault met en lumière le changement qui a affecté l'exercice du pouvoir souverain à l'époque moderne : « On pourrait dire qu'au vieux droit de faire mourir ou de laisser vivre s'est substitué un pouvoir de faire vivre ou de rejeter dans la mort » (VS, p. 181). L'ancien pouvoir du souverain s'exerçait principalement à travers le droit de donner la mort, et « ne marque [ainsi] son pouvoir sur la vie que par la mort qu'il est en mesure d'exiger » (VS, p. 178). Quant au nouveau pouvoir, il s'exerce sur la vie à travers deux modalités. La première, « l'anatomo-politique », cible depuis le XVIIe siècle les corps individuels en recourant à la force disciplinaire. Elle se réalise à travers des institutions comme la prison, l'asile ou même l'hôpital, lesquelles contrôlent et structurent le corps (2). L'anatomo-politique vise le « dressage [du corps], la majoration de ses aptitudes, l'extorsion de ses forces, la croissance parallèle de son utilité et de sa docilité, son intégration à des systèmes de contrôle efficaces et économiques » (VS, p. 183). La deuxième modalité qui apparaît au XVIIIe siècle, la « bio-politique », cible les corps à travers la régulation de la population, mobilisant ainsi de nouvelles techniques scientifiques et administratives. Elle prend pour objets « la prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, la longévité avec toutes les conditions qui peuvent les faire varier » (VS, p. 183), et des questions comme celles de la migration. À travers ces modes d'exercice de pouvoir, le rapport à la vie acquiert, selon Foucault, de nouvelles formes : la question de la vie devient une préoccupation politique première, alors que « l'homme, pendant des millénaires, est resté ce qu'il était pour Aristote : un animal vivant et de plus capable d'une existence politique » (VS, p. 188).

Le pouvoir sur les corps.

Dans *Homo sacer* (3), Giorgio Agamben approche le rapport de la politique à la vie en élargissant la perspective bio-politique de Foucault en-deçà de la modernité. Il retourne à Aristote pour montrer que la vie est politisée en tant qu'elle est « exclue ». Ce qui est exclu ici est la vie en tant que « *zoe* », autrement dit en tant qu'elle renvoie au « simple fait de vivre, commun à tous les êtres vivants » (HS, p. 9). Cet aspect de la vie est réduit dans la pensée grecque à la sphère privée *(oikos)*, alors que la vie en tant que « *bios* » – c'est à dire en tant qu'elle concerne un groupe particulier et ses modes d'exister – se trouve placée au cœur de la politique de la cité. Agamben accentue ici l'opposition aristotélicienne entre « le simple fait de vivre » et « la vie politiquement qualifiée » : la communauté parfaite est « engendrée en vue de la vie, mais existant essentiellement en vue du bien vivre » (cité en HS, p. 10), ce qui fait de la politique un travail de transformation de la vie elle-même.

Deux aspects de la vie.

Tandis que Foucault pense que, depuis le XVIIIe siècle, la vie est ré-inclue dans la politique, Agamben remarque que l'inclusion de la vie est plus ancienne, et qu'elle ne s'oppose pas à son exclusion. A cet égard, il se propose de « compléter » la thèse de Foucault « au sens où ce qui caractérise la politique moderne n'est pas l'inclusion de la *zoe* dans la *polis* […] le fait décisif est plutôt que […] l'espace de la vie nue, situé à l'origine en marge de l'organisation politique, finit progressivement par coïncider avec l'espace politique, où exclusion et inclusion, extérieur et intérieur, bios et zoe, droit et fait, entrent dans une zone d'indifférenciation irréductible » (HS, p. 17). Pour saisir ce que le phi-

losophe indique ici, il nous faut souligner son deuxième geste critique par rapport à Foucault, concernant cette fois-ci la question de la souveraineté.

La question de la souveraineté.

Agamben aborde cette question à travers celle de l'exception. En cela, il manifeste une grande proximité avec le philosophe allemand Karl Schmitt : « Est souverain celui qui décide de l'état d'exception » (cité en HS, p. 19). À travers l'exception, la force du souverain se réaffirme comme force fondatrice qui s'impose comme pouvoir absolu sans médiation. Par l'exception, le souverain se présente comme celui qui instaure les règles. Et c'est lorsque cette exception devient elle-même la règle que l'exclusion et l'inclusion de la vie en politique se marquent par une « indifférenciation irréductible ».

L'exception est créée par la loi mais elle lui échappe, dès lors que la loi est suspendue dans l'état d'exception par l'ordre du souverain. « Un des paradoxes de l'état d'exception est qu'il est impossible de distinguer en lui la transgression de la loi de son exécution, de sorte que ce qui est conforme à la norme et ce qui la viole coïncident ici sans reste » (HS, p. 67). A cet égard, Agamben étudie différentes figures qui lui permettent de montrer que l'inclusion et l'exclusion vont de pair dans l'état d'exception, celui-ci permettant au souverain d'affirmer son pouvoir absolu sur la vie des sujets. Il examine notamment une figure particulière de la loi romaine archaïque, celle de l'*homo sacer,* l'homme sacré.

L'*homo sacer* est une figure de l'exception : il est condamné sans être tué par le pouvoir souverain qui assure, en même temps, *« l'impunité pour qui le tue et l'interdiction de le sacrifier »* (HS, p. 83). Cette impunité fait de l'*homo sacer* un exclu par la loi des hommes. Il est également exclu par la loi des dieux, dans la mesure où il ne peut pas leur être offert en sacrifice. Mais par cette même exclusion, il est inclus par la loi des dieux en tant qu'insacrifiable, et par la loi des hommes dès lors qu'elle rend sa mort licite. « De même que, dans l'exception souveraine, la loi s'applique au cas exceptionnel en se dés-appliquant et en se retirant de lui, de même l'*homo sacer* appartient au Dieu dans la forme de l'insacrifiable et se trouve inclus dans la communauté dans la forme du meurtre licite. *La vie insacrifiable, et pourtant exposée au meurtre licite, est la vie sacrée* » (HS, p. 92). A la différence de la signification courante qu'on lui attribue, le sacré ici est détaché du sacrifice : « Est sacrée à l'origine, c'est-à-dire exposée au meurtre et insacrifiable, la vie dans le ban souverain » (HS, p. 93). Le sacré renvoie à la « vie nue » de l'*homo sacer*, à cette vie dépouillée de toute protection. Exclu de la communauté, l'homo sacer perd toute forme de vie particulière (*bios)*, sa vie se trouve ainsi réduite à la nudité d'une existence sans droit, où exclusion et inclusion s'accompagnent. C'est la vie exclue de la polis, mais politisée dans le même geste puisqu'elle fait l'objet premier du pouvoir du souverain. C'est en réduisant la vie des sujets en vie nue, que le pouvoir absolu du souverain, celui de l'exception, s'affirme.

À travers l'étude de l'*homo sacer,* Agamben redéfinit la question de la souveraineté : « Le souverain [est] celui par rapport à qui tous les hommes sont potentiellement *homines sacri*, et l'*homo sacer* celui par rapport à qui tous les hommes agissent en tant que souverains » (HS, p. 94). La biopolitique qui était, selon Foucault, le propre de la modernité s'avère ainsi beaucoup plus ancienne, dès lors que *« la production d'un corps biopolitique [du corps de l'homo sacer, de la vie nue] est l'acte original du pouvoir souverain »* (HS, p. 14). Autrement dit, le corps est toujours politisé puisqu'il fait l'objet du pouvoir souverain qui peut isoler en lui la vie naturelle. De ce point de vue, le propre de la modernité consiste alors à rendre le lien entre la souveraineté et la biopolitique plus explicite à travers le contrôle des corps. Dans la modernité, la figure de l'homo sacer réapparaît à plusieurs reprises notamment dans les camps de concentration. À ce niveau, l'emprise sur la vie nue est absolue, et la règle ne se distingue plus de l'exception : un état d'exception généralisé qui s'impose comme la seule règle. La vie nue des sujets dans les camps dépend totalement du pouvoir absolu du souverain : une vie exposée à un meurtre, non reconnu en tant que tel, tout en étant insacrifiable (en abordant les camps en continuité avec la figure de l'homo sacer, Agamben n'attribue pas à la Shoah une valeur sacrificielle).

Le corps est toujours politisé.

À travers l'étude des camps, Agamben montre que la biopolitique dans la modernité n'est pas une limitation de l'ancien pouvoir souverain, mais plutôt son prolongement. Dans le même contexte, il défend « la thèse d'une solidarité profonde entre démocratie et totalitarisme » (HS, p. 18), tout en prenant soin d'indiquer que cette thèse n'est pas « historiographique ». Elle ne permet donc pas de gommer les différences entre démocratie et totalitarisme, mais elle met plutôt en lumière la souveraineté que partagent ces deux régimes. Pour le démontrer, Agamben approche le nazisme et le fascisme à travers le rapport homme-citoyen, que met notamment en évidence la Révolution française. Il s'agit de la Déclaration des droits de l'homme, ceux-ci étant considérés comme « inaliénables et imprescriptibles de la naissance » (HS, p. 141). À ce titre, cette Déclaration doit être appréhendée comme une déclaration biopolitique. La source de la souveraineté est la Nation qui considère la vie naturelle, le seul fait de naître, comme source de droit. Dans cette Déclaration, la souveraineté de la Nation coïncide parfaitement avec la naissance : une

coïncidence entre vie et politique, naissance et droit, une coïncidence qui constitue la base de l'État-nation.

Une séparation entre naissance et nation.

En raison de la crise des réfugiés et des apatrides liée à la première guerre mondiale (Russes, Arméniens, Bulgares, Grecs, Allemands, Hongrois et Roumains), on assiste à une séparation entre naissance et nation. « Le phénomène le plus significatif à cet égard est l'introduction simultanée, dans l'ordre juridique de nombreux États européens, de lois qui permettent la dénaturalisation massive et la déchéance nationale des citoyens » (HS, p. 143). Les figures de l'apatride et du réfugié brisent l'identité entre naissance et nationalité ; une séparation qui se trouve particulièrement accentuée sous le régime nazi, qui constitue le « premier État radicalement biopolitique » (HS, p. 154) dans la mesure où il isole la vie nue des sujets en s'appliquant comme pouvoir absolu sur elle. Le propre du nazisme est d'opérer « un réinvestissement massif de la vie naturelle, discriminant ainsi en elle une vie pour ainsi dire authentique et une vie nue privée de toute valeur politique » (HS, p. 143-144). Dans la mesure où il pense que le cœur des pratiques nazies ne se résume pas dans l'élimination des juifs (ainsi que d'autres populations comme les tziganes), mais dans le réinvestissement même de la vie naturelle, Agamben peut affirmer que l'esprit nazi n'est pas derrière nous. Il constate que « la politique ne connaît aujourd'hui aucune autre valeur […] que la vie, et, tant que les contradictions qui résultent de cette donnée ne seront pas résolues, le nazisme et le fascisme, qui avaient fait de la décision sur la vie nue le critère politique suprême, resteront dramatiquement actuels » (HS, p. 18). Cette vie, devenue le fondement de la souveraineté pour les démocraties modernes (comme dans le cas de le Déclaration des droits de l'homme), peut facilement se transformer en lieu de mort. « Dans tout Etat moderne, il existe un point qui marque le mouvement où la décision sur la vie se transforme en une décision sur la mort » (HS, p. 132). Cela peut se remarquer par exemple dans les salles de réanimation, où la vie des personnes comatiques peut être juridiquement réduite à une simple vie naturelle. Mais cela peut notamment se manifester à travers les politiques envers les demandeurs d'asile et les sans-papiers, ceux-ci étant privés des droits basiques, et dont les vies se trouvent réduites à de simples vies nues qui dépendent du pouvoir souverain (songeons à l'aide offerte par la France aux garde-côtes libyens malgré les abus abominables qu'ils pratiquent, réduisant ainsi la vie des personnes concernées à une vie nue, politiquement impolitique, laquelle relève désormais du domaine de l'aide humanitaire). D'où la formule choquante d'Agamben : « Le camp comme paradigme biopolitique du moderne » (titre de la troisième partie d'*Homo sacer*). Il s'agit d'un paradigme dans la mesure où il sert à éclairer le présent.

Le camp, en tant que paradigme, ne relève pas uniquement des pratiques nazies, mais il est plutôt une structure qui réduit politiquement la vie à la vie nue, et qui se produit notamment dans l'état d'exception laquelle peut devenir la règle. Si le paradigme de notre temps est le camp selon Agamben, c'est parce qu'il s'oppose à l'idée simpliste d'un progrès dans l'histoire. Ce qui s'est passé dans les camps peut se produire aujourd'hui, car le rapport entre démocratie et totalitarisme ne se résume pas dans une simple opposition : toutes les deux cherchent à s'approprier de la vie nue. La naissance des camps « se produit dès lors que le système politique de l'État-nation moderne, qui se fondait sur le lien fonctionnel entre une certaine localisation (le territoire) et un ordre juridique déterminé (l'État), articulés par la médiation de règles automatiques d'inscription de la vie (la naissance ou la nation), est soumis à une crise durable et que l'État décide de prendre directement en charge la vie biologique de la nation » (HS, p. 188).

Par-delà démocratie et totalitarisme.

Cette introduction à l'*Homo sacer* d'Agamben nous invite à dépasser une opposition binaire entre démocratie et totalitarisme pour penser la manière dont ces régimes s'emparent de la vie des sujets. Car « une fois que la vie naturelle impolitique, devenue le fondement de la souveraineté, franchit les murs de l'oikos et pénètre de plus en plus au cœur de la cité, elle se transforme en une ligne mouvante qu'il faut sans cesse redessiner […] ces seuils se déplaceront au-delà des frontières obscures qui séparent la vie et la mort, pour y repérer un nouveau mort vivant, un nouvel homme sacré » (HS, p. 142). La production de nouveaux *homines sacri* dans nos sociétés mettent en lumière la fragilité de nos démocraties, appelant ainsi à une perpétuelle vigilance et à de nouvelles réflexions sur le rapport de la politique à la vie, des réflexions dans lesquelles la figure du réfugié doit jouer un rôle central.

Nibras Chehayed

1- Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I : La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976 (abrégé désormais VS).

2- Foucault étudie l'évolution de ces institutions et les changements majeurs que connaissent les pratiques de soin et de l'incarcération à l'âge de la modernité.

3- Giorgio Agamben, *Homo sacer : Le Pouvoir souverain et la vie nue,* Paris, Seuil, 1997 (abrégé désormais HS).

Fragile DUDH

Marc de Montalembert

« Justice et Paix », l'organe de l'Épiscopat de notre pays, pour faire face aux question sociales et politiques de notre temps, a consacré un numéro de sa « Lettre » (décembre 2018) à la question de Droits de l'Homme. L'article de Marc de Montalembert que nous reproduisons ici, fait entendre la position de l'Eglise de France sur ce sujet.

Le 10 décembre 1948, à Paris, les 58 membres de l'ONU adoptaient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), par 50 voix pour et 8 abstentions. Il est à craindre que, soixante-dix ans plus tard, certains des 193 pays qui composent aujourd'hui l'ONU voteraient contre.

Après 70 ans, le chemin parcouru est immense : les pactes, conventions et accords, initiatives, interventions, colloques, rencontres, séminaires se sont multipliés et ont permis l'émergence d'un thesaurus juridique fondamental, façonnant les relations entre les pays et la reconnaissance des droits civils et politiques, puis économiques, sociaux et culturels de chacun d'entre nous.

Mais ce symbole est occulté par les difficultés de sa mise en œuvre :

• L'universalisme est contesté par des revendications identitaires, naturalistes, culturelles et par les théories néo-libérales et religieuses ;
• Les acquis sociaux sont remis en cause par la crise économique ;
• La démocratie et l'État de droit sont fragilisés par des législations restrictives au nom de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, au nom de la sécurité des populations et, désormais, au nom de la gestion de la crise migratoire.

Peu relayés avant le 11 septembre 2001, les critiques du « droit de l'hommisme » et les courants intellectuels considérant que les Droits de l'Homme, par un développement continuel de l'individualisme, détruisent le fonctionnement du corps social, se sont aujourd'hui multipliés sur les réseaux sociaux et ce sans véritable débat contradictoire. Leur expression actuelle est le fruit principalement des Lumières et de la pensée chrétienne (même si les catholiques ont eu bien de mal à relier « Droits de Dieu » et « Droits de l'Homme »).

Au croisement des systèmes de protection.

Quant aux droits sociaux, économiques et culturels, ils sont au croisement des systèmes de protection sociale et de la difficulté de faire passer des droits formels en droits réels, c'est-à-dire opposables. Ils sont aujourd'hui un enjeu central de la réactualisation des droits de l'homme et de la construction de nouveaux systèmes de protection.

Enfin de nouveaux défis sont apparus depuis 1948 : reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes, changement climatique, nouveaux moyens de communication, défis écologiques, intelligence artificielle, bioéthique, transhumanisme, etc. Ils soulèvent des questions d'articulation ou de compléments avec les trente articles de la DUDH.

Bien sûr, cette Déclaration n'est pas parfaite. Bien évidemment, il faut la compléter à partir des questions de notre temps, par une série de textes juridiques. Oui, l'universalité peut s'exprimer selon des politiques, des philosophies, des approches culturelles différentes : : les hommes accèdent à l'humanité par des cultures particulières, non par l'abstraction. Non, le fait que les Droits de l'Homme se vivent dans un monde excessivement inégal ne supprime ni leur interdépendance, ni leur indivisibilité.

En 1948 les États les ont proclamés comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, si nous voulons vraiment travailler au « Bien commun », défendons et renouvelons cet héritage.

Marc de Montalembert

Les religions face à la démocratie

Le philosophe Mustapha Chérif analyse les composantes de la modernité en s'efforçant de montrer dans quelle mesure elles sont compatibles avec l'islam.

Michel Jondot, face aux questions posées par la démocratie, distingue le regard de l'Église et celui de l'Évangile.

Islam et modernité

« L'islam et la modernité, en Europe et dans le monde musulman »

Mustapha Cherif

Le texte qui suit est celui d'une conférence que Mustapha Chérif a donnée le 31 mars dernier à la mosquée Ennour de Gennevilliers. Il répondait à notre désir de réflexion sur le thème de ce numéro.

Une crise de civilisation

Des historiens objectifs considèrent qu'il n'y a pas une seule modernité : la civilisation musulmane a été une première modernité. Elle se situe entre les siècles des temps antiques et la modernité technoscientifique qui domine depuis le 17ème siècle, avec ses aspects positifs et négatifs. La vraie tolérance suppose que personne n'impose à l'autre sa conception de la modernité. Les philosophes objectifs reconnaissent que malheureusement la modernité s'est construite non seulement comme areligieuse mais parfois anti-

religieuse. Ceci pose problème quand on est attaché aux valeurs spirituelles, aux valeurs religieuses, aux valeurs du sacré…

Personne ne peut vouloir refuser la modernité. Tout le monde la souhaite s'il s'agit de vivre son temps, son époque, avec le progrès. Tous les peuples ont le devoir de sortir du passéisme pour répondre aux exigences des nouvelles générations. Mais il y a plusieurs manières d'être moderne, surtout lorsque la culture universelle considère qu'il y a une crise de la modernité, une crise de civilisation. On pourrait parler d'une crise de l'humanisme : qu'est-ce qu'être humain ?

Les composantes de la modernité

Lorsqu'on parle de « l'islam et la modernité, en Europe et dans le monde musulman » il faut partir de ce qui nous unit. La civilisation, dans les siècles passés, autour de la Méditerranée, a été judéo-islamo-chrétienne et gréco-arabe. Certains veulent faire croire qu'elle a été simplement judéo-chrétienne, d'autres s'imaginent qu'elle était seulement islamique ; en réalité elle est tout cela à la fois. Nous avons ensemble contribué, chacun à sa manière, à cette merveilleuse civilisation autour de la Méditerranée. Elle a duré plus de 1000 ans. La civilisation en rive Sud a été arabo-berbéro-musulmane. Certains aujourd'hui mettent l'accent sur « La civilisation islamochrétienne » : c'est le titre d'un livre.

Nous sommes proches par-delà nos différences, autour de la Méditerranée. La modernité, au sens strict, a trois dimensions. C'est d'abord la raison considérée comme moteur de l'histoire. Tout ce qui n'est pas rationnel ne serait pas moderne. Les anciennes civilisations, pour leur part, avaient d'autres sources : des valeurs sacrées. D'autre part, on considère que la modernité serait aussi la sécularisation, la séparation du temporel et du spirituel. En France on parle de laïcité, dans le reste du monde de sécularisme comme en Angleterre. Enfin, la modernité serait aussi l'autonomie de l'individu. Elle n'est pas la communauté ou le communautarisme. D'où la théorie des droits humains.

A ces trois points on ajoute parfois que la modernité suppose l'économie de marché. Les idéologies ont disparu. Pour être moderne, il faut s'inscrire, disent certains, dans la logique du marché. Quelles sont les réponses de l'islam à ces exigences de la modernité ?

L'islam et la raison

Il faut noter que la raison est citée 45 fois dans le Coran. Les mots « savoir » et « réflexion » reviennent 700 fois. L'homme a le privilège, par rapport à l'ensemble des créatures, d'être doué de libre-arbitre. Représentant de Dieu sur terre, il est responsable de son devenir. La place de la raison dans la modernité ne pose pas de problème en islam. « Ne prenez jamais de décisions sans réfléchir », disait le Prophète. La raison est une dimension centrale. Oui « mais » … comme dit Pascal, « le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas ». Il y a un au-delà de la raison. La dimension de la foi dépasse le calcul. On ne doit pas dévaloriser le rapport à l'invisible.

L'islam et la sécularisation

En ce qui concerne la sécularisation. Beaucoup accusent à tort les religions et en particulier l'islam de confondre le temporel et le spirituel, le sacré et le profane. Bien sûr, il s'agit d'un préjugé ; mais, d'où vient ce préjugé injuste que l'islam serait totalitaire ? L'arabe a deux mots pour distinguer les deux domaines : « *din* » signifie « religion », « *dounia* » signifie « politique ». Ils sont à distinguer mais ils ne sont pas à opposer. L'islam sans confusion est en même temps « *din* » et « *dounia* ». Cela signifie que l'islam ne tourne pas le dos à la condition humaine. Le Coran dit : « La vie dernière est meilleure que la vie d'ici-bas. » Le croyant doit tenir compte de cette finalité. Mais, en même temps, le Coran nous dit : « N'oublie pas ta part en ce bas-monde. »

Il faut s'instruire, travailler, produire, aimer la vie. Il faut assumer sa condition humaine et sa condition théologique d'être le représentant de Dieu sur terre. Quel privilège mais aussi quelle responsabilité ! « Toutes les créatures », dit le Coran, « adorent Dieu malgré elles mais l'humain a la liberté d'adorer ou de ne pas adorer. » Ce n'est pas parce que je distingue le spirituel du temporel que je ne vais pas m'occuper de justice. Comme dans l'Évangile et dans la Torah, il y a dans le Coran des appels forts à la justice et au respect de la dignité de l'autre. Pour vivre ensemble dans la paix, il faut être juste. Il n'y a pas de paix sans justice. L'islam est séculier et cohérent.

Il est essentiel de prendre appui sur la raison que Dieu nous a donnée pour gérer le monde. Mais il y a un au-delà de la raison : le rapport à l'invisible, au mystère, à l'au-delà du monde. Je dois aussi m'en inspirer. De même, en ce qui concerne « religion et po-

litique », il faut les séparer sans les opposer. Il ne faut pas instrumentaliser la religion, ni accéder au pouvoir par le moyen de la religion. Nul n'a le droit de se servir de la religion à des fins personnelles ou partisanes. Mais il est légitime de s'inspirer de l'Evangile, du Coran ou de la Torah pour bâtir un projet de société. Il me faut assumer les deux commandements, l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Le Coran nous donne une lecture de ces deux commandements : le pardon, la miséricorde – on pourrait dire la non-violence – sont la priorité. Le mot islam veut dire la paix et la paix est un des noms de Dieu. En même temps, l'islam tient compte du réel ; pour ne pas favoriser le rapport du loup et de l'agneau, il nous donne le droit à la légitime défense. Mais la légitime défense est l'exception alors que certains dont le cœur est endurci, considèrent que c'est la règle. Ils tombent dans le contresens du Coran. La règle est la non-violence, la contre-violence, le pardon. Il y a des exceptions ; St Augustin l'Algérien parle de guerre juste pour ne pas favoriser le rapport du loup et de l'agneau de façon que la situation ne dégénère pas. Les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes, de se libérer et de se défendre face à des agressions.

Islam et religion d'État

Donc, oui à la sécularisation, positive et ouverte. Mais, en même temps, certains se posent la question de son fonctionnement en Europe et dans le monde musulman. Certains critiquent le fait de trouver dans les constitutions du monde musulman : « islam religion d'État. » Est-ce que l'État aurait une religion ? Ceux qui posent cette question confondent foi et religion. *La foi* est une affaire privée, intime, personnelle. Elle suppose la liberté de conscience. Mais si on privatise *la religion* – par exemple la gestion des mosquées dans un pays musulman –, si on la confie à des groupes politiques, on l'exploitera à des fins idéologiques. Lorsqu'il s'agit d'un service public, l'État, qui est au-dessus des intérêts particuliers, doit gérer ce bien commun. Lorsqu'il y a Église, il y a séparation de l'Église et de l'État. Puisqu'il n'y a pas d'Église en Islam (le rapport du croyant à son Créateur est direct) pour gérer et protéger le bien commun, l'État est nécessaire, à condition, bien sûr, qu'il respecte les autres religions, les incroyants et toutes les autres composantes de la société.

Il s'agit d'une sécularité positive, constructive, ouverte où la foi fait partie du lien social. Certains musulmans sont plus ouverts au droit à la différence et d'autres - pour des raisons politiques qui ne sont pas coraniques - sont davantage dans la fermeture et le conservatisme. Quand le Prophète est arrivé à Médine il a jeté les bases d'un État de droit : La République de Médine. Musulmans et non musulmans, juifs, émigrés et autochtones avaient les mêmes droits. Dans la constitution élaborée avec l'ensemble des composantes de la cité, le mot « religion » n'existe pas. Ce que les fondamentalistes oublient dans leur lecture fermée.

Islam et démocratie

Certains vont jusqu'à dire par ignorance – je ne veux pas dire par mauvaise intention - que les musulmans auraient des problèmes avec la démocratie. Ils seraient les derniers résistants sur cette planète alors que le plus grand nombre des nations avancent dans la sécularité et aspirent à cette façon de vivre. C'est, bien sûr, un préjugé infondé. On ne peut imaginer un peuple qui refuse d'être libre, autonome, responsable de son destin. C'est un préjugé ethnocentriste extraordinaire. Certains peuples n'aimeraient pas être libres ? Être décideurs de leur avenir collectif ? L'islam veut libérer l'individu et la collectivité.

Pour être musulman il faut faire table rase de toutes les fictions et de tous les préjugés, un peu comme dans le doute cartésien. Je ne crois plus aux mythes, je n'écoute plus rien, je fais table rase de tout ce qui s'interpose, obscurcit et fait écran entre moi et le monde. Je veux être éveillé pour n'être livré à aucune idolâtrie, aucune idole et n'être attaché qu'à l'absolu, le Vrai, l'Un. Le point de départ, pour être musulman, est une libération de tout ce qui pourrait entraver ma liberté et ma vision du monde. Les musulmans se sont disputés, après la mort du Prophète, pour savoir comment gérer la cité. S'il y avait eu alors penchant au despotisme, il n'y aurait pas eu toutes les disputes que nous connaissons.

Mais les disputes doivent durer le moins possible, éviter la violence et respecter le droit à la différence. Quand des révolutions se produisent, on est en quête de liberté. Celle-ci est partagée par tous les peuples ; imaginer qu'un peuple ne désire pas la démocratie est un non-sens. Jacques Berque avec qui j'ai travaillé disait que c'était un concept universel qui n'appartient à personne. Elle n'est pas seulement le fruit de l'expérience athénienne chez les grecs. Pourquoi ne pas concevoir qu'en Afrique ou en Asie il y a aussi ce souci de la démocratie, toujours perfectible au dire de Jacques Derrida ?

Toutes les formes de contestation dans le monde montrent bien qu'il y a encore du travail, tellement sont nombreuses les forces

qui essaient d'entraver la recherche publique et commune du Vrai, du Bien, du Juste qu'est la démocratie. L'islam encourage cette recherche commune. Certes, le pouvoir transcendant et spirituel est à Dieu, mais sur terre il nous responsabilise. Il nous a dit « Je vous mets à l'épreuve ». Je cite une fois de plus ce fameux verset que j'aime répéter : « Si Dieu avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté ; mais il a voulu vous éprouver par vos différences » Vous « éprouver » : c'est une épreuve. Les différences sont nombreuses, de culture, de religion, de foi… La différence et l'altérité sont des épreuves ! Il ne faut pas chercher que l'autre nous ressemble mais, au contraire, en tirer bénéfice pour nous estimer mutuellement.

L'intolérance, le fanatisme consistent à refuser le projet de Dieu. On doit accepter nos différences et, en même temps, aspirer et accéder à l'unité dans la diversité pour chaque société et entre toutes les sociétés du monde. « Un jour on vous expliquera les raisons de vos différences » et Dieu nous appelle à l'unité. Personne n'a pas le monopole de la vérité. Le musulman estime que la parole du Coran est parfaite et montre le bon chemin ; mais l'autre a son propre chemin et, à tout le moins, une part de vérité. Réciproquement, je ne veux pas que les autres me voient comme une hérésie et voué à l'enfer. Comme c'est le cas des fanatiques de tout bord.

J'ai ma part de vérité : il ne s'agit pas de relativisme ou de syncrétisme. Je considère que l'islam est le chemin droit, parfait, mais tolérant et ouvert. Certains sont sur d'autres sentiers. Je dois les respecter. Il ne s'agit pas seulement de générosité : nous avons tous besoin de l'autre, j'ai besoin du regard de l'autre. Chacun de nous a ses propres limites, ses points d'aveuglement : par notre subjectivité, notre parcours, notre finitude. Nous avons tous besoin de l'autre. Mais le Coran me dit aussi : il n'est pas question d'être otage de l'autre. Ce n'est pas parce que je suis ouvert à l'autre que je dois être son otage. La vigilance, évidemment s'impose pour ne pas être entraîné dans des voies sans issue. Mais l'accueil de l'autre – l'hospitalité – est essentiel et centrale dans le vivre ensemble.

L'islam et l'autonomie de l'individu

Evidemment l'islam favorise *l'autonomie de l'individu.* Lorsqu'il nous dit « faites table rase », que « tout est relatif sauf l'absolu », « que je ne croie à rien sauf Dieu », c'est pour que je me connaisse moi-même, que je me réalise intérieurement, que je ne me laisse pas prendre par tel ou tel penchant, par telle ou telle idolâtrie. Et, en même temps, l'islam ne dévalorise pas la deuxième dimension essentielle de l'existence : l'*être commun*, le vivre ensemble. J'ai besoin de la communauté : la communauté musulmane, la communauté abrahamique et la communauté humaine. Si je mets trop l'accent sur la communauté, on me dit « vous faites du communautarisme ». Il y a peut-être risque de communautarisme si j'oublie l'individu. De même insister sur l'individu, si j'oublie le lien avec mes voisins, je risque de sombrer dans l'individualisme avec ses effets négatifs. L'islam vise le juste milieu.

L'islam et l'économie de marché

L'économie de marché repose sur la liberté d'entreprendre. Mais elle ne doit pas aller sans la justice sociale, l'éthique, une éthique à laquelle tous les peuples aspirent. La marchandisation du monde, le consumérisme ne correspondent pas au projet d'un croyant. Ceux qu'on appelle les progressistes ont une part de vérité puisqu'ils cherchent la justice sociale au cœur de leur vie ; ils savent qu'il y a un capitalisme sauvage qui pose problème : dé-signification du monde, déshumanisation, souffrances sociales, précarité, ghetto… La liberté d'entreprendre est donnée par toutes les religions ainsi que la propriété privée. Mais, en même temps, il faut qu'il y ait une éthique, le prêt usurier n'est pas autorisé en islam.

Seul le travail peut être source de profit et de richesse, pas la spéculation, l'argent pour l'argent. On peut prendre des risques et faire en sorte que les risques soient partagés entre tous les concernés, comme la banque et le client, tout en respectant la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Si on nous dit que la modernité c'est la liberté d'entreprendre, il faut ajouter « Oui, mais il doit y avoir une éthique. » Les religions ont le droit de dire « j'ai une éthique », une déontologie, des principes moraux. Il faut être juste.

Interconnaissance et coexistence

Nous avons pour devoir de dialoguer, d'être à l'écoute, puisque tout le monde sait que l'ignorance est la cause des problèmes. Si le premier mot révélé du Coran est « Iqra » (« lis », « étudie », « récite », « proclame » … les sens sont multiples) c'est pour nous sortir de nos préjugés, de notre ignorance, de nos aliénations, de nos insuffisances et de nos enfermements. « Nous vous avons créés peuples et tribus pour que vous vous entreconnaissiez. » L'interconnaissance est la condition

de la coexistence. On ne se connaît pas assez. D'abord soi-même. L'islam et ses grands maîtres spirituels, disent : « Si vous imaginiez que vous êtes signes du divin, que vous êtes porteurs d'une responsabilité extraordinaire, que vous êtes des représentants de Dieu sur terre, votre comportement devrait changer. » Quelle lourde responsabilité ! Vous représentez le divin, vous représentez l'infini, l'absolu. La foi est venue pour nous permettre de nous réaliser intérieurement et d'être digne.

Et, pour rester dans cette dimension de la démocratie, le Coran dit au Prophète : « Tu n'es pas chargé de les régir. » Tu n'es là que comme avertisseur. En même temps, tu es là aussi comme guide pour qu'ils te suivent. Mais Dieu guide qui il veut : c'est la « liberté de conscience » ; « pas de contrainte en religion. »

La théorie et la pratique

Cependant, disent certains, il y a des fanatiques, le visage fermé, qui tuent en se réclamant de la religion. Vous me direz : « votre lecture qui parle de tolérance et de miséricorde, est particulière. » « Quelle est la vraie lecture du Coran ? » La réponse n'est pas difficile : il faut d'abord voir la pratique avant de voir la théorie. L'islam existe depuis quinze siècles. On ne va pas oublier quinze siècles à cause des dernières années, à cause des fanatiques dans des conditions de géopolitique, d'instrumentalisation et de manipulation. Est-ce que le fanatisme et l'extrémisme ont été la marque de l'islam ? Bien sûr que non, disent les historiens, même les plus sévères. La caractéristique de l'islam a été la tolérance et la capacité du « vivre ensemble ».

Quelle est l'économie générale du texte du Coran sur le plan théorique ? L'économie essentielle du texte, comme dans toutes les religions, c'est évidemment la paix et la miséricorde. C'est la règle. Il y a des exceptions (la légitime défense) mais mettre l'accent sur l'exception c'est ignorer le contexte et les conditions : « … Combattez-les ». Il s'agit de situations et de contextes particuliers. Si j'imagine que c'est cela la règle, évidemment c'est un contresens arbitraire. Il y a des visions multiples, mais il n'y a qu'un seul islam celui qui lie paix et justice. Il est important de voir pourquoi il y a des écarts à tel ou tel moment de l'histoire en chrétienté comme en islam. On ne peut imputer les écarts ni aux Évangiles ni au Coran. L'Inquisition n'est pas dans l'Évangile et le terrorisme n'est pas dans le Coran. Il faut refuser absolument l'amalgame et l'essentialisme. Il est de notre responsabilité d'interpréter, de comprendre, de se mettre à l'écoute. L'interprétation joue un rôle essentiel.

Ainsi il n'y a pas de peuple qui ne soit pas fait pour la démocratie ou pour l'amour et la miséricorde. Tout être aspire à la liberté, à l'amour ou au bonheur. Et tout peuple est soumis aux conditions historiques qui l'entravent.

Le Coran et le Prophète nous disent : il faut que chacun sache que la révélation est faite pour chacun. Mais nous devons tenir compte de l'expérience des anciens. Ceux qui disent qu'on peut se passer de la tradition en disant « nous sommes au 21ème siècle », qui se disent réformateurs de la pensée musulmane, oublient qu'on ne peut faire du nouveau sans tenir compte de l'essentiel. Tradition et modernité devraient s'articuler, tout en sachant faire le tri entre ce qui est dépassé par les événements, ce qui n'est plus conforme à la marche du temps et ce qui est valable en tout temps et dans tout lieu. Le Coran et notre temps, le Prophète et notre temps, les gens et notre temps : c'est une épreuve où, bien entendu, rien n'est donné d'avance. Comment vivre sa foi et être de son temps est possible. Il ne faut pas se laisser écraser par la mode.

Conclusion

Qu'est-ce que l'essentiel pour l'islam ? Pour un musulman, dans le fond du fond, c'est ce que répond Abraham, notre père à tous. On lui dit « Il faut aimer la lune, il faut adorer la lune » et elle disparaît. Il faut aimer le soleil, les étoiles. Et Abraham répond « je n'aime pas ce qui passe, je n'aime pas l'éphémère. » Pour l'islam, l'essentiel est ce qui ne passe pas. Cela ne veut pas dire qu'il faut tourner le dos au monde : « N'oublie pas ta part en ce bas-monde » dit le Coran. Mais il faut toujours garder en vue ce qui ne passe pas, Dieu, l'éternité, l'Au-delà. Un verset du Coran nous dit : « Tout passe sauf la face de Dieu. » Mais, en même temps, je dois honorer la vie, vivre dans notre temps, tenir compte des besoins et des aspirations de chaque génération. Ce qui est éternel, ce qui ne passe pas appelle notre « louange », c'est le premier mot du Coran. Par la prière cinq fois par jour et par le *dikhr* et par le chapelet et par le jeûne une fois par an, sans cesse le musulman garde le lien avec l'essentiel. Mais le dernier mot de la dernière sourate du Coran c'est « *annass* », l'humanité au sein duquel, il faut partager et faire le bien.

Mustapha Cherif

La démocratie contestée

Michel Jondot

L'actualité fait apparaître, en France, que la démocratie déçoit. Des courants demandent avec opiniâtreté un changement des institutions. Des intellectuels dénoncent l'illusion des Droits de l'Homme. Comment l'Église est-elle concernée par ces questions ?

Les lacunes de l'État

La société française est malade. Chaque samedi des individus avec des gilets jaunes se réunissent dans tous les ronds-points du pays et, dans les villes, certains manifestent quelquefois avec violence. Que veulent-ils ? Il est difficile de répondre ; les attentes sont multiples et varient selon les individus. S'il faut trouver un point commun entre les uns et les autres, c'est le refus de se soumettre aux institutions républicaines et aux personnes censées les représenter pour le bon fonctionnement de la société. Manifestement, en France, la démocratie représentative est malade. Comment comprendre cette maladie ? Est-elle incurable ?

Deux livres récents peuvent nous aider à comprendre. L'un et l'autre s'interrogent à propos de la société d'aujourd'hui. Face aux rapports entre les personnes et la communauté qui s'effritent, l'État s'avère impuissant. En notre temps, l'individu est roi.

Pour Jean Lassègue et Antoine Garapon (*Justice digitale,* Paris 2018), nous vivons une révolution culturelle qui modifie profondément les relations entre les membres d'une société et, dans le même temps, on voit se modifier le rapport à l'État. Celui-ci est paralysé par les nouvelles technologies. La société fonctionne à partir des « données » auxquelles les informaticiens ont accès et celles-ci influent sur les comportements individuels *« à l'instar de la religion, du sacré, du pouvoir politique et donc du droit ».* Elles entrainent des décisions qui ne sont pas celles des responsables politiques. En particulier, l'institution judiciaire est ébranlée. Qu'aurons-nous besoin d'avocats quand il suffira de connaître les « données » pour savoir quelle sera l'issue d'un procès ? Et qu'aurons-nous besoin de médecins quand la médecine prédictive fournira à chacun le diagnostic qu'il attend et les médicaments appropriés ? Qu'aurons-nous besoin de rencontrer des commerçants : on trouve sur les plateformes les objets dont nous avons besoin ou envie et ils nous arrivent sans que nous ayons la chance de croiser un regard humain. Les auteurs parlent de « désymbolisation » pour évoquer l'état de société qui en découle ; nous cessons de faire corps et on voit s'effacer les symboles qui font une communauté humaine. La « célébration » d'un procès, par exemple, cesse d'être une mise en scène de la société face à un délinquant. Son impact s'amenuise lorsque l'accusé reste dans sa cellule ou quand le témoin s'exprime par vidéo-conférence sans la solennité du geste de prêter serment en public. N'y a-t-il pas danger à laisser se développer les techniques modernes sans une orientation humaine ? *« L'un des grands enjeux contemporains est de redéfinir la puissance publique. Il faut réinventer une nouvelle forme d'État puisqu'il reste la seule forme qui puisse contrôler les puissants comme les géants du numérique. »*

Mais la manière de fonder une nouvelle société, en Occident, est-elle possible sans revoir ses fondements ? Un philosophe, Pierre Manent, vient d'écrire un livre qui conduit à s'interroger sur les Droits de l'Homme : sur eux repose la démocratie occidentale (*La loi naturelle et les Droits de l'homme*, Paris 2018). « Les hommes naissent libres et égaux » disait la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. La Charte de 1948 développe cette affirmation : *« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde… »* Selon Pierre Manent, ces affirmations ne tiennent pas philosophiquement. Hannah Arendt avait déjà dénoncé l'illusion de l'égalité de nature. L'expérience

prouve que lorsqu'un groupe est rejoint par un individu étranger, les membres se sentent menacés avant de reconnaître le nouveau venu comme un égal. La difficulté à accueillir une religion nouvelle en France, illustre bien cette évidence. Toute une transformation doit s'opérer pour que l'intrus soit reconnu comme membre à part égale. L'égalité se construit ; elle n'est pas une donnée naturelle. Pierre Manent s'inscrit dans la même cohérence : l'égalité pas plus que la liberté ne sont données avec la naissance. *Les hommes* ***ne naissent pas*** *libres et égaux.* En définissant l'homme comme un être capable par nature de droits *« on ne dit rien. On propose de réduire le monde humain à une sorte de degré zéro. »* Dans ce contexte, l'auteur cite Rousseau : l'individu *« borné au seul instinct … est nul, il est bête ».*

Force est de reconnaître, estime l'auteur, que, lorsqu'un enfant paraît, l'espèce humaine compte un individu de plus, mais pour que celui-ci devienne sujet de droits, il lui faut entrer dans une société qui a déjà été construite, qui reste à construire et sans laquelle aucun droit ne pourrait être reconnu. La grande critique qu'il convient d'apporter à la théorie des Droits de l'Homme c'est qu'elle oublie que ceux-ci n'existeraient pas si la société dans laquelle entre le nouveau-né n'avait été construite avant lui. Être homme, c'est entrer dans cette construction jamais achevée ; c'est découvrir ce qui reste à *faire.*

Oublier cette évidence conduit à l'échec de la démocratie auquel nous aboutissons. Fort de ses droits l'individu revendique son dû plutôt que de s'interroger sur ce qu'il a à faire. On sombre dans l'anarchie ; ce terme est construit à partir d'un mot grec qui signifie à la fois « commandement » et « commencement ». L'anarchie est un refus du « commandement » et, par suite, impossibilité de « commencement ». Qui commande en démocratie sinon le peuple souverain qui délègue son pouvoir à ceux qu'il a élus ? Ainsi le responsables politiques ne sont pas au « commencement » de l'action : le point de départ est dans les attentes des électeurs qui exigent de leurs dirigeants la reconnaissance de leurs droits plutôt qu'une orientation pour agir. On en voit le résultat dans cette impossibilité pour un État d'assurer la cohérence et dans le triomphe du sujet autonome qui ne peut se commander à soi-même. *« Il n'y a pas de liberté naturelle, il n'y a pas de condition humaine sans commandement. D'autre part, le monde pratique n'est jamais essentiellement livré au commandement arbitraire des hommes puisqu'avec l'action sont données les règles de l'action. »*

Indépendamment de ces deux positions personnelles, il faut bien reconnaître que l'ultra libéralisme entraine une alliance assez malsaine entre le capitalisme économique et le politique. La puissance des grands groupes financiers affaiblit considérablement les possibilités de l'État.

L'État, la démocratie et l'Église

L'Église catholique fut longue à se rallier à la démocratie. Comment accepter une manière de vivre en société quand les commandements viennent d'en-bas ? Ce n'est pas seulement le regret de voir son pouvoir écarté de la vie politique qui motivait sa résistance. Voyant dans l'homme une créature de Dieu, comment comprendre une société qui ne reflète plus son Créateur ? Un théologien français, Félicité Lamennais, s'était efforcé de résoudre le problème ; pour respecter à la fois un pouvoir démocratique et un pouvoir spirituel, il préconisait, d'une manière assez prophétique, une séparation complète de l'Église et de l'État. Il essuya un douloureux refus qui s'est accompagné d'une excommunication. La mémoire catholique souffre encore d'une encyclique promulguée par le Pape Pie IX en 1864 suivie d'un catalogue d'erreurs *(Quanta cura* et *Syllabus).* Un seul exemple : il est impie d'affirmer : « l'État, étant la source de tous les droits, jouit d'un pouvoir qui n'est circonscrit par aucune limite ». Il fallut attendre 1892 pour que le Pape Léon XIII se rallie à la République ; cet acte. n'était pas d'abord, dans son esprit, une manière de rendre hommage à un pouvoir démocratique. C'était aussi une façon de défendre la liberté religieuse sous-jacente aux Droits de l'Homme.

En 1965, le Concile publiait un texte important : « L'Église dans le monde de ce temps » *(Gaudium et Spes).* Plutôt que de parler de démocratie, Vatican II se situait par rapport au « bien commun ». Par rapport à celui-ci, l'engagement politique se justifie pleinement et les baptisés sont invités à y participer en respectant les diverses idéologies de leurs concitoyens. Il s'agit de partager « les soucis et les combats des hommes de ce temps » pour que puissent s'épanouir les différentes catégories de citoyens. Il faut peut-être reconnaître que cette invitation n'est pas toujours très bien comprise. Il est certaines décisions concernant la vie en société qui, sous prétexte qu'elles ne s'ajustent pas à la morale catholique traditionnelle, sont refusées par certains croyants. Il est possible que la levée de certains interdits concernant la vie familiale ou sexuelle soit le fruit de cette société permissive où les citoyens, à en croire Pierre Manent, exigent que soit reconnus comme un droit ce qui peut les satisfaire individuellement. Reste qu'en participant aux attentes de nos contemporains, pour être fidèles à l'enseignement de l'Église, les chrétiens devraient respecter la diversité des comportements et les décisions de la majorité ; c'est la règle du jeu en démo-

cratie. Bien sûr, il faut préciser que les droits reconnus ne sont pas des impératifs moraux ; ils ne dispensent pas les sujets de s'interroger en conscience sur ce qu'ils ont à faire.

L'Évangile et la démocratie

En décembre dernier, à propos du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle signée par 193 pays, « Justice et Paix », le service officiel de la Conférence Episcopale de France s'interrogeait, dans sa « Lettre » mensuelle, sur le chemin parcouru depuis la promulgation de la Charte le 10 décembre 1948. Il constatait les difficultés de sa mise en œuvre et il signalait les nouveaux défis qu'il soulevait : « reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes, changement climatique, nouveaux moyens de communication, défis écologiques, intelligence artificielle, bioéthique, transhumanisme… » Dans ce contexte, la *« Lettre »* organisait un débat entre Pierre Manent dont on connaît les réticences et Guy Aurenche qui venait de faire paraître, lui aussi un livre qui donne à réfléchir : *Droits humains, n'oublions pas notre idéal commun* (Paris, novembre 2018). Ce dernier ne nie pas les graves questions posées aux États mais il voit dans la Charte un instrument pour distinguer ce qui est humain et ce qui est barbare. C'est, en effet, à l'issue d'un long temps de barbarie nazie, qu'un grand nombre de nations ont pris conscience qu'il fallait mettre un terme à certains comportements qui risquent de conduire l'humanité au chaos. Avec la Charte, les citoyens ont une arme pour lutter « contre la faim, contre les injustices, contre la torture ». Il apporte, pour illustrer sa thèse, un exemple assez éclairant. C'était lors de l'été 2017. Après que les camps de réfugiés, à Calais, furent vidés de leurs occupants, 450 migrants revinrent s'installer et parmi eux 120 enfants. Le Secours Catholique exigea du préfet qu'on installe 10 points d'eau et des toilettes. Il estimait qu'il était inhumain, en pleine canicule, d'empêcher des enfants de se désaltérer. Le Préfet refusa mais les militants ne se résignèrent pas et lui firent un procès qu'ils gagnèrent. Ils ne se découragèrent pas devant les réactions du Ministère de l'Intérieur qui refusa d'appliquer les décisions du tribunal. Un procès en appel a permis que la décision de justice soit respectée par l'autorité administrative. Il ne suffit pas de dire que les Droits de l'homme engendrent l'individualisme et freinent les capacités de l'État. Il faut bien reconnaître que, dans un pays démocratique comme le nôtre, avec la Charte de 1948, les citoyens ont une arme pour lutter contre la barbarie.

Pour conclure, on ne peut manquer de signaler qu'avec l'Evangile, les chrétiens ont un moyen d'apprécier la situation. Certes, l'enseignement de Jésus ne permet pas de dire si la démocratie est le meilleur régime possible. Néanmoins ses disciples non seulement sont invités à reconnaître les droits de chacun mais on leur a appris aussi la manière de les défendre. Chacun doit bien comprendre qu'il n'a pas d'abord à revendiquer ses propres droits mais ceux de l'autre : « Ce que vous voulez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux. » Si, alors qu'il fait froid, l'autre est sans manteau, ses droits sont bafoués : « Si l'autre te prend ton manteau, donne-lui aussi ta tunique » (Luc 6,29). La demande de l'autre l'emporte sur nos besoins personnels.

On objectera peut-être que chacun a le droit de rechercher son bonheur personnel. En réalité, les propos de Jésus sont la clef du bonheur. Deux êtres qui s'aiment trouvent leur bonheur l'un dans l'autre sans se soucier de ce qu'ils se doivent. Une mère puise sa joie dans la vie de son enfant. Ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une sorte d'altruisme dont seuls sont capables quelques êtres d'exception. En exergue de son recueil de poèmes, « Les contemplations », Victor Hugo a eu ces paroles éclairantes : « Insensé qui croit que je ne suis pas toi. ». Le poète, en effet, est bien conscient que sans ses lecteurs il ne serait rien. Ce sont de ceux à qui il donne des textes à lire qu'il reçoit le fait d'être ce qu'il est. C'est toujours en autrui qu'on trouve sa propre vie. Qu'est-ce que vivre sans les autres à aimer ? Plutôt que d'exiger la satisfaction de nos droits personnels, apprenons à entrer dans un mouvement où le fait de recevoir ne va pas sans celui de donner. S'agit-il seulement d'une utopie ? Disons qu'il s'agit plutôt d'un chemin à ouvrir pour tendre vers un monde où chacun ne sera plus en situation de revendication mais où nous pourrons tout donner sans avoir à craindre que la terre nous manque et sans cesser de recevoir nous-mêmes : « Donnez et l'on vous donnera. » Si nous pouvions en arriver là, non seulement nous ne manquerions de rien mais, par-delà les biens échangés, comme un luxe et un surplus, nous savourerions le bonheur de nous aimer : « Donnez et l'on vous donnera : c'est une mesure bien pleine, tassée, secouée, débordante, qui sera versée dans le pan de votre vêtement ; car la mesure dont vous vous servez pour les autres servira de mesure pour vous » (Luc 6, 36-38).

Nous sommes en un temps où les insatisfactions sont grandes et il n'est pas difficile de comprendre les plaintes qu'on entend chaque samedi dans les ronds-points où les boulevards des grandes villes. Sans doute faudrait-il renverser bien des manières de faire pour parvenir à la Cité harmonieuse que nous attendons, mais ne nous trompons pas de chemin pour y parvenir.

Michel Jondot

Deux figures prophétiques

Félicité Lamennais, un chrétien du 19ème siècle, a tenté désespérément d'ouvrir l'Église aux conceptions démocratiques qui voyaient le jour. Christine Fontaine présente ce personnage étonnant.

La France, au siècle dernier, a été bouleversée par l'étrange disparition de Mehdi Ben Barka, le chef de file des mouvements de libération qui traversaient le monde. Son fils Bachir nous rappelle que ce fut l'histoire de son père.

Un apôtre de la démocratie : Lamennais

Christine Fontaine

Il faut reconnaître que, malgré le système démocratique dont se réclame la République, la France n'a pas encore réussi à donner leur place aux 5 ou 6 millions de musulmans qui habitent l'Hexagone. L'histoire de notre pays fait apparaître les difficultés qu'il lui a fallu traverser pour que l'Église catholique puisse trouver sa place dans une société où l'exercice du pouvoir avait cessé de se réclamer d'une autorité transcendante. Un homme fut au cœur de ce conflit qui traversa le XIXème siècle ; son histoire mérite d'être évoquée.

« S'il n'eût tenu que de ce petit Breton infirme, avec sa logique poignante, à la fois implacable et tendre, son éloquence naïve et sublime, parfois un peu niaise et qui fait penser à un beau devoir d'écolier, mais écrit avec tout le sang d'un cœur d'homme, l'immense désastre de l'Église avec le monde ouvrier aurait probablement pu être évité »

Bernanos *« Nous autres Français »*

Pour l'Église contre l'État

Félicité de Lamennais est né deux ans après l'adoption, en 1790, de la « Constitution civile du clergé » qui refusait l'intervention du Pape dans la marche de l'Église en France. Un gouvernement qui se réclamait de la seule Raison s'arrogeait le pouvoir de nommer les évêques et de régenter l'organisation de l'Église. Tout au cours des siècles, le pouvoir spirituel reconnu au Pontife Romain sur l'Église universelle s'était heurté au pouvoir temporel exercé par les princes et les rois chrétiens. On appelle gallicanisme cette volonté, en France, de soumettre la vie religieuse des sujets au pouvoir séculier des princes et de reconnaître à ces derniers le droit d'intervenir dans la nomination des évêques. La Constitution civile du clergé s'inscrivait dans cette logique, mais elle divisait les évêques et les prêtres entre les assermentés et les réfractaires qui refusaient de se soumettre à un pouvoir considéré comme impie. Bonaparte, alors 1er consul, signa avec le Pape Pie VII un concordat pour réconcilier le clergé ; quand il fut devenu Empereur, l'Église catholique était soumise à son pouvoir et devenait une institution nationale comme une autre. C'est en mars 1815 qu'il fut exilé à l'île Sainte-Hélène.

Un an plus tard, Félicité de Lamennais était ordonné prêtre. Il s'était déjà fait connaître par quelques ouvrages, en particulier par un livre qui fut remarqué et interdit par les autorités impériales : « Réflexions sur l'état de l'Église » ; l'auteur y dénonçait l'emprise du pouvoir civil sur le clergé. Il ne tolérait pas, par exemple, que les autorités séculières contraignent un curé à accorder la sépulture chrétienne à un suicidé alors que le Droit Canon de l'époque l'interdisait. Il déplorait surtout la compromission des évêques avec le pouvoir en place. Par amour de l'Église, il préconisait de se séparer de l'État et de s'appuyer sur Rome afin de sauver sa dimension spirituelle. On appelle « ultramontanisme » cette attitude qui consiste à se tourner de « l'autre côté » (« ultra » en latin) de la montagne qui nous sépare de l'Italie.

La royauté succédait à l'Empire en 1815. Cela entrainait le retour des évêques qui, ayant refusé de signer le serment exigé en 1790 par la Constitution du clergé, avaient quitté la France pour échapper à la persécution. Le nouveau régime, bien sûr, exploite alors les possibilités que lui donnait le concordat et trouve dans l'épiscopat un instrument à son service pour gouverner. Il se trouve que la période qui s'ouvrait alors vit un renouveau de l'Église spectaculaire : on comptait, sous le règne de Charles X, 2537 ordinations par an contre 500 sous l'empire ! Lamennais fut sans doute un des instruments de ce phénomène : il publiait en 1816 son *« Essai sur l'indifférence en matière de religion »* où il appelait à un réveil de l'Église ; ce livre eut un véritable impact. Il eut un double effet. D'une part il provoqua un regain d'anticléricalisme chez ceux qui voyaient d'un mauvais œil cette collusion entre l'Église et le pouvoir en place. D'autre part, le jeune clergé refusant les tendances gallicanes se tournait vers l'ultramontanisme. Dans ce contexte se développaient les idées libérales issues de la Révolution et l'industrialisation qui en était le fruit faisait naître la classe ouvrière.

Lamennais est au croisement de toutes ces transformations. Farouche défenseur de la liberté de conscience, de la liberté de presse, de la liberté d'enseignement et en particulier de la liberté religieuse, il était à la fois traversé par les idées nouvelles et obsédé par la question de la séparation de l'Église et de l'État. Les questions tranchées en 1905 étaient déjà au cœur de Lamennais dans les années 1830. Habité par ce souci, il avait fondé en 1828 « La Congrégation de St Pierre » ; elle se donnait pour but de former un clergé capable de comprendre les idées nouvelles du libéralisme et d'œuvrer à une restauration d'une autorité pontificale indépendante dans une France où le roi tenait les évêques sous sa coupe. *« Nous sommes payés,* disait-il, *par ceux qui nous regardent comme des hypocrites ou des imbéciles et sont persuadés que notre vie tient à leur argent. Leur traitement est si injurieux que des hommes qui le souffrent tombent nécessairement au-dessous du mépris. »*

Rejeté par l'Église et par l'État

C'est en 1830 que se produit un événement qui va changer son regard sur la relation avec Rome et réorienter sa vie. Après la révolution des « Trois glorieuses » (27, 28, 29 juillet), Charles X abdiquait en faveur du roi Louis-Philipe 1er, « Le roi-président ». Ceci s'accompagnait d'une grave montée de l'anticléricalisme. Elle renforçait la conviction de Lamennais qu'il fallait dissocier l'Église et l'État. Il s'agissait de ne plus la confondre avec le pouvoir en place. En octobre de la même année, avec Lacordaire et Montalembert, il fondait un journal qui eut un retentissement extraordinaire : « l'Avenir », avec pour devise « Dieu et liberté ». Il s'avère partisan de la démocratie, rejoint par des personnalités prestigieuses comme Victor Hugo et Lamartine, Vigny et Balzac. Il commença par séduire beaucoup de lecteurs qui bientôt, par soumission aux autorités civiles et religieuses, se désabonnèrent.

« Les évêques ont tout tué, écrivait-il à un ami ; *ils défendent de lire notre journal, ils persécutent les prêtres soupçonnés d'attachement à nos doctrines, ils remuent ciel et terre pour ressusciter le gallicanisme, attisant par-là contre l'Église une haine dont les conséquences m'effrayent, tandis que nous étions parvenus à ramener non seulement à la foi, mais encore à la pratique de la religion, des athées même. Et par quels moyens nous attaque-t-on ? Par des interdits, par des intrigues, des menées sourdes, par un épouvantable système organisé de calomnies ; et cette opposition a trouvé de l'appui à Rome … Cette position n'est plus tenable. »*

Loin de se décourager, Lacordaire et ses deux amis montèrent à Rome. Ils réussirent à rencontrer le Pape Grégoire XVI. Apparemment l'entrevue fut sereine. Mais sur le chemin du retour, à Munich où ils avaient fait halte, on remit à Lacordaire une lettre qui condamnait solennellement ses idées. L'Encyclique *Mirari vos* s'en prenait aux propos prétendant que les idées de liberté découlaient de l'Evangile : *« absurde et erronée cette maxime, ou plutôt ce délire, qu'il faille assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience ».* La liberté de la presse était également réprouvée. Et surtout l'idée chère depuis longtemps au directeur de *l'Avenir* était rejetée avec force ; l'Église ne peut être séparée de l'État : *« Il est constant que leur union, qui fut toujours favorable aux intérêts de la religion et de la société civile, est redoutée par les partisans d'une très impudente liberté. »* Il ne faut pas oublier, pour comprendre les réactions de Grégoire XVI, que le Souverain Pontife, à cette époque, n'était pas seulement la plus haute autorité spirituelle de la chrétienté mais aussi le chef temporel des États-Pontificaux. A ce titre il partageait les soucis de « la Sainte Alliance » entre les souverains européens et il ne pouvait manquer de les soutenir. C'est ainsi qu'il se solidarisa avec le roi de Pologne lorsque des catholiques se révoltèrent contre une politique injuste. Entre Lamennais et Louis-Philippe roi des Français, le Pape d'alors ne pouvait pas hésiter.

Par-delà l'Église et l'État : le peuple des pauvres

Les réactions de Lamennais furent radicales. L'ultramontain de la veille en venait à condamner le système romain de manière particulièrement violente : *« J'ai vu* (à Rome) l*e plus infâme cloaque qui ait souillé les regards humains… Là nul autre Dieu que l'intérêt… J'ai détourné les yeux avec dégoût. »*

Cette condamnation entraîna un tournant dans sa vie dont la parution d'un livre nouveau (*Paroles d'un croyant*, 1834) est le témoignage. Dès les premières pages on sent passer un souffle révolutionnaire : *« Je vois les peuples se lever en tumulte et les rois pâlir sous leur diadème. La guerre est entre eux, une guerre à mort. Je vois un trône, deux trônes brisés, et les peuples en dispersent les débris sur la terre … »* Les deux premiers mots du livre laissent entendre les bouleversements qui se sont produits chez l'auteur : *« Au peuple »*. L'amour vibrant qu'il portait pour l'Église s'oriente désormais vers le peuple à qui il s'adresse. C'est en lui qu'on peut découvrir les promesses que le Christ a semées dans l'histoire : *« Le Christ mis en croix pour vous, a promis de vous délivrer. Croyez en sa promesse … aimez-vous les uns les autres comme le Sauveur de la race humaine vous a aimés jusqu'à la mort. »* De même que Rousseau voyait dans le peuple la source de tout pouvoir, de même l'auteur voit en lui la source du salut. Ce livre qui aurait pu être le point de départ du christianisme social est écrit dans un style éblouissant où l'on retrouve les accents des grands prophètes. Il y dénonce l'écart entre riches et pauvres en des termes qui préfigurent le marxisme : *« Lorsque l'homme est seul, le vent de la puissance le courbe vers la terre et l'ardeur de convoitise des grands absorbe la sève qui le nourrit. Ne soyez donc pas comme l'arbre qui est seul, mais unissez-vous les uns aux autres et appuyez-vous, et abritez-vous mutuellement. »* Pareils propos déclenchèrent les réactions sévères des puissants, dans la société comme dans l'Église. Dans l'Encyclique *« Mirari nos »*,

le 25 juin 1834, Grégoire XVI condamnait le livre et ses idées socialistes. Les réactions dans le pays furent contrastées. Certes les critiques ne firent pas défaut mais les louanges ne manquèrent pas non plus. Lamennais rejoignait la sensibilité de bien des Français. Il n'est pas sans intérêt de signaler l'enthousiasme de Georges Sand qui voyait, dans cet ouvrage, l'œuvre d'un saint. Ce n'est pas étonnant quand on connaît l'état d'esprit de cette femme de lettres. Elle avait écrit à l'un de ses correspondants : « *Depuis que l'esprit de liberté a été étouffé dans l'Église, depuis qu'il n'y a plus, dans la doctrine catholique, ni discussions, ni conciles, ni progrès, ni lumières, je regarde la doctrine catholique comme une lettre morte, qui s'est placée comme un frein politique au-dessous des trônes et au-dessus des peuples. C'est à mes yeux un voile mensonger sur la parole du Christ, une fausse interprétation des sublimes Évangiles, et un obstacle insurmontable à la sainte égalité que Dieu promet, que Dieu accordera aux hommes sur la terre comme au ciel.* »

La rupture définitive

L'Encyclique *Singulari vos* provoqua la rupture définitive de Lamennais. Il quitta l'Église. Ce mystique choisissait alors la pauvreté et se mettait au service du peuple ; il voulait ainsi répondre aux exigences évangéliques les plus importantes. Dans le peuple il prétendait rencontrer en vérité le mystère de Dieu en qui il croyait. Cet écrivain dont le génie littéraire était reconnu mit sa plume au service de ce monde de miséreux que faisait naître, en ce temps, l'industrialisation. Ce fut le *Livre du peuple*, en 1837 : il y développait ses idées démocratiques et exposait une forme évangélique de socialisme face au prolétariat que provoquait le machinisme. Il attaquait vigoureusement la bourgeoisie affairiste et laissait apparaître les sentiments qui l'animaient : « *La misère profonde où le peuple est en proie, oh ! que cela fait souffrir ! Oh ! que volontiers on donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour adoucir le sort de cette multitude, délaissée par les uns, opprimée par les autres, et que de froids blasphémateurs condamnent sans pitié, dans leurs infernales théories, à un désespoir éternel.* » Deux ans après paraissait « *L'esclavage moderne* » : il y dénonçait le travail des enfants dans les filatures. A la même époque, il fit paraître un pamphlet (*Le pays et le gouvernement*). Cela lui valut un procès d'assises qui s'est conclu par un verdict sévère : un an de prison ferme et 2000 francs d'amende.

Lamennais connut les journées sanglantes de 1848. Dans le journal qu'il avait lancé (« *Le peuple constituant* ») il ne manqua pas de condamner les violences de ce temps. Il fut député de la 2ème République et se retira tout-à-fait de la vie publique après le coup d'État du 2 décembre qui fut pour lui, au dire d'un de ses amis « comme un coup de massue ». Ses dernières années furent un temps d'extrême pauvreté ; il voulut mourir comme un pauvre et être enterré sans que son corps soit même recouvert d'une tombe ni que soit mentionné son nom.

La réconciliation entre l'Église et l'État

L'Église en ce temps fut longue à accepter un régime démocratique et républicain mais Léon XIII, le 15 mai 1891 – mieux vaut tard que jamais – publiait une encyclique (*Rerum novarum*) où il déplorait, en termes vigoureux, la condition faite au monde ouvrier ; il inaugurait ainsi ce qui est devenu la doctrine sociale de l'Église et, même s'il a continué à refuser les différentes libertés démocratiques, il se ralliait à la République le 20 février 1892.

Les intuitions de Lamennais se sont mystérieusement propagées au cours du 20ème siècle et, malgré de longues réticences de la hiérarchie, des prêtres, conscients du scandale de la condition ouvrière, ont voulu partager fraternellement la vie et le combat des travailleurs pour l'avènement d'un monde plus juste. En 1965 le Concile Vatican II promulguait deux documents auxquels Lamennais vraisemblablement aurait apposé sa signature à côté de celles des évêques. Le 7 décembre on promulguait le décret « *Dignitatis Humanae* : La dignité humaine » qui reconnaissait la liberté religieuse et le lendemain, 8 décembre, paraissait la constitution « *Gaudium et Spes* » qui manifeste le désir de l'Église de rejoindre, non les entreprises des puissants, mais « les joies et les peines des hommes de ce temps ». A coup sûr existent des prophètes aujourd'hui qui sont traversés par le désir qu'entre les musulmans et les autres citoyens naisse un réel respect et une vraie fraternité. Ce n'est sans doute pas parmi les vedettes qu'il faut les chercher mais une authentique attention aux personnes les plus effacées devrait faire percevoir dans leurs vies ce que les chrétiens appellent l'Esprit et qui animait Lamennais. Il nous conduit vers un monde plus juste et plus fraternel.

Christine Fontaine

Mehdi Ben Barka : une vie trop courte, un long combat pour la vérité

Bachir Ben Barka

La marche vers la démocratie, dans certains pays, a ses martyrs. On se souvient de l'affaire Ben Barka qui, dans les années soixante, a embarrassé notre pays. Bachir, le fils de Mehdi Ben Barka, a bien voulu nous parler de son père et du mystère qui enveloppe sa disparition

L'année prochaine, 2020, marquera le centième anniversaire de la naissance de Mehdi Ben Barka, dont le nom et la mémoire, au même titre que ceux d'Amilcar Cabral, Che Guevara et d'autres, restent attachés au projet d'unification des Mouvements de libération nationale, des forces révolutionnaires et démocratiques du tiers-monde. A ce titre, il restera l'une des figures marquantes du combat des peuples du tiers-monde pour leur émancipation tant du point de vue politique qu'économique, social et culturel.

Depuis octobre 2018, nous entamons la cinquante-quatrième année de combat pour connaître son sort, pour obtenir les réponses aux questions suivantes :

Comment est-il mort ?
Qui sont ses assassins ?
Où est sa sépulture ?
Toutes les responsabilités, individuelles ou étatiques ont-elles été établies ?

Des questions sans réponse.

Depuis plus de cinquante-trois ans, la raison d'État, ou plutôt la raison des États a été plus forte que la justice et n'a pas cessé de faire obstacle à notre droit à la vérité. Mais je reste convaincu que la mobilisation citoyenne et politique en soutien à l'action judiciaire de ma famille avec son avocat, Me Maurice Buttin, permettra de faire sauter ce verrou.

Même si ce qu'on appelle communément " l'affaire Ben Barka " a toutes les caractéristiques d'une affaire criminelle – ce qu'elle est aussi car il y a eu complot, enlèvement et assassinat – elle est avant tout une affaire éminemment politique. Mon père Mehdi Ben Barka a été enlevé puis assassiné parce qu'il était un militant de la lutte des peuples du tiers monde pour leur libération et leur émancipation, et parce qu'il représentait un danger pour les intérêts menacés par ce combat. Si, plus de cinquante-trois ans après le crime, cette affaire reste encore présente et suscite autant d'émotion, c'est pour les raisons suivantes :

- D'abord, le mystère qui entoure la mort de mon père n'est pas élucidé. C'est pour ma famille un drame humain avec la disparition d'un mari et d'un père et l'impossibilité de pouvoir faire son deuil.

- Ensuite, le scandale soulevé par ce crime d'états qui a fortement éclaboussé le régime gaulliste et le régime de Hassan II s'est prolongé par le scandale de la raison d'État (ou plutôt des raisons des états impliqués) qui est invoquée pour empêcher la vérité de voir le jour. Les quelques avancées réalisées grâce au travail des 10 juges d'instruction qui se sont occupés du dossier ne peuvent occulter tout ce qui reste à faire pour éclairer toutes les zones d'ombre de l'affaire.

- Enfin, la personnalité même de la victime continue de marquer l'histoire du Maroc et du tiers-monde par sa présence à travers le temps et au-delà de la mort. Par sa pensée et par son action en faveurs des combats pour la liberté et le progrès, Mehdi Ben Barka restera l'une des personnalités du tiers monde les plus marquantes du XXème siècle.

Services secrets et forces de répression.

Dans le cas précis de la disparition de mon père, on trouve réunis tous les ingrédients de la convergence d'intérêts et la complicité entre services secrets et forces de répression de plusieurs états pour éliminer un militant gênant. L'appel, pour les basses besognes, à des mercenaires ou des truands y est remarquablement illustré. Ensuite, la raison d'état, ou plutôt la raison des états concernés, est invoquée pour couvrir le crime et entraver l'action de la justice.

Le 29 octobre 1965, Mehdi Ben Barka arrivait à Paris pour discuter de l'élaboration d'un film sur la décolonisation intitulé " Basta " qui devait être projeté lors de la Conférence de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine qui devait se tenir à La Havane, en janvier 1966. Cette conférence est restée plus connue sous le nom de la " Tricontinentale ". Mehdi Ben Barka était le président du Comité préparatoire et la cheville ouvrière de son organisation

Ce rendez-vous était un piège pour l'attirer à Paris. A 12h30, il est interpellé devant la Brasserie Lipp, boulevard Saint-Germain par deux policiers français. Dans la voiture de service où ils lui ont demandé de monter, il y avait à l'avant, portant perruque et fausse moustache, Antoine Lopez, chef d'escale d'Air France à Orly mais aussi honorable correspondant des services secrets français (S.D.E.C.E. alors, aujourd'hui D.G.S.E.). A l'arrière, encadrant mon père, ont pris place le second policier et un truand. Leur destination était une maison de Fontenay-le-Vicomte, dans l'Essonne, propriété d'un ancien truand très connu du milieu, Georges Boucheseiche, tenancier de bordels et ancien collaborateur de la Gestapo, et rendant accessoirement quelques services au SAC, structure au service du régime gaulliste. Se trouvaient également dans cette maison deux autres truands. Le lendemain, le ministre de l'intérieur marocain, le général Oufkir, son adjoint à la Sûreté nationale, le colonel Dlimi, et d'autres agents des brigades spéciales marocaines les rejoignent.

Depuis, le sort de mon père demeure inconnu. On ne peut douter de sa mort. Mais les circonstances exactes, les assassins, le lieu de sa sépulture sont autant d'énigmes qui restent encore sans réponse.

Mehdi Ben Barka connaissait les risques et les dangers qu'il courait de par la nature de ses activités militantes. Sans toutefois se sentir traqué, il prenait cependant ses précautions en conséquence. Il n'oubliait pas qu'il avait été la cible de plusieurs tentatives directes d'assassinat de la part d'agents du pouvoir marocain tant au Maroc qu'en Suisse, ou même

en Egypte au printemps 1965. Il était toujours doublement condamné à mort par contumace au Maroc, suite à ses prises de position contre le conflit frontalier entre le Maroc et l'Algérie en novembre 1963 et suite au procès de centaines de militants de son parti poursuivis dans un prétendu complot contre le roi en 1964.

Il était conscient que ses activités dans la préparation de la Conférence Tricontinentale représentaient une menace pour les intérêts vitaux colonialistes, impérialistes et sionistes. C'est pour cela que lorsqu'il se déplaçait en Afrique, en Asie ou à Cuba, il était sous la protection des états amis ou des responsables des mouvements de libération qu'il rencontrait. En Suisse, où il résidait, ce sont ses amis du réseau « Solidarité » de Henri Curiel qui se chargeaient de cette mission. Henri Curiel a lui-même été assassiné à Paris en 1978. Ses assassins n'ont jamais été identifiés.

En France, malgré les connivences qu'il savait exister entre les polices marocaines et françaises, il se sentait en relative sécurité. De plus, il devait rencontrer en cette fin d'octobre des proches du Général de Gaulle qui, dans le cadre de sa politique qui prenait quelques distances avec les USA, était intéressé par ce mouvement du tiers-monde en plein développement. C'est pour cela que mon père a été mis en confiance par les cartes officielles - qu'il a tenu à vérifier - des deux officiers de police qui lui demandaient de les suivre. Confiant en la France, il les a suivis. Le piège qui lui était tendu a pu alors se refermer.

La personnalité de la victime.

Pour mieux comprendre les raisons de son enlèvement, il est peut-être nécessaire de tracer rapidement un portrait de Mehdi Ben Barka. Trop souvent en effet, l'aspect judiciaire de l'affaire a occulté la personnalité de la victime.

Il est né en 1920.

C'est dire s'il fut marqué par l'histoire d'une partie du XXème siècle. Celle de la lutte des peuples du tiers-monde pour leur indépendance politique, mais également pour leur émancipation de la tutelle des anciennes puissances coloniales, dans la perspective d'un réel développement économique, social et culturel. Plus que témoin attentif de cette histoire, il en fut un acteur de premier plan. Sa pensée et son action ont largement débordé du cadre marocain, maghrébin et arabe, pour aborder les questions fondamentales de l'époque et qui demeurent d'une brûlante actualité : indépendance et libération des peuples du tiers-monde, démo-

cratie, droits de l'homme, dignité et justice sociale, sous-développement et construction d'une société nouvelle.

Issu d'une famille modeste de Rabat, il entre par hasard, et presque par effraction, à l'école. Le système du Protectorat n'autorisait l'accès à l'école qu'à un seul enfant pour les familles modestes. C'était Brahim, le frère aîné, qui y accéda. Trois mois durant, Mehdi l'a accompagné tous les jours et l'a attendu à la porte de l'école. Touché par cette ténacité, l'instituteur finit par l'autoriser à s'assoir au fond de la classe. Montrant d'étonnantes aptitudes à l'apprentissage, Mehdi Ben Barka développa rapidement ses grandes potentialités intellectuelles et eut une très brillante scolarité.

La lutte nationaliste.

Dès l'âge de 15 ans, il intègre la lutte nationaliste dans le Comité d'Action Marocaine qui deviendra ensuite le Parti National, puis le Parti de l'Istiqlal (de l'Indépendance). Du fait de l'occupation de la France par l'Allemagne nazie, il se rend à Alger pour faire sa licence de Mathématiques. Entre 1940 et 1942, il prolonge ainsi son engagement dans le Mouvement national marocain en y intégrant une dimension internationale, ici maghrébine. A Alger, il oeuvre pour le renforcement des structures estudiantines maghrébines ; il devient vice-président de l'Association des Etudiants Nord-Africains. Durant cette période, il noue des relations profondes et durables avec les futurs leaders nationalistes algériens et tunisiens. Maghrébin convaincu, il ne dissociera jamais l'avenir du Maroc de celui de l'ensemble du Maghreb.

Cette vision internationaliste ne l'a plus quitté. Il s'est depuis attaché à ne pas dissocier les combats du peuple marocain pour la démocratie et la justice de ceux des peuples du Maghreb, puis de l'Afrique, puis du Tiers-Monde. C'est ainsi qu'il s'opposa à la guerre des frontières entre le Maroc et l'Algérie en octobre 1963 ; ce qui lui valut une première condamnation à mort par contumace de la part du régime marocain.

A son retour au Maroc en 1943, il est l'un des tous premiers marocains à être professeur de mathématiques. Il enseigne au lycée français à Rabat et au Collège Impérial où il a comme élève le prince Hassan, futur roi Hassan II.

Le 11 janvier 1944, il est l'un des plus jeunes signataires du Manifeste de l'Indépendance, revendiquant la fin du protectorat français, qui fut présenté au sultan Mohamed V et aux puissances Alliées, ce qui lui

valut d'être emprisonné une première fois, avec les autres dirigeants du mouvement nationaliste, et congédié de son poste d'enseignant. A sa sortie de prison, il devient vite l'animateur le plus dynamique de son parti. Il est alors considéré par les autorités du Protectorat comme le plus dangereux adversaire de la présence coloniale au Maroc. Cela lui valut d'être arrêté en février 1951 comme la plupart des dirigeants nationalistes. Seulement, il fut le seul à être soumis à la résidence forcée de manière isolée. Déporté au sud de l'Atlas, il en profite pour apprendre le berbère, pour approfondir ses connaissances en économie politique et en anglais. Il n'en continue pas moins ses activités d'organisation du parti de l'Istiqlal et de rédaction de divers rapports sur la situation marocaine à l'adresse des instances internationales, telle l'ONU.

Libéré en octobre 1954, il joue un rôle majeur dans le processus qui doit aboutir à l'indépendance du Maroc, le 2 mars 1956. Au lendemain de l'indépendance, il se distingue par ses qualités d'organisateur à différents niveaux. En tant que membre du secrétariat du parti de l'Istiqlal il est qualifié de véritable " dynamo " du Maroc nouveau. Il jouit de l'entière confiance du Roi Mohamed V.

Refusant tout poste gouvernemental, il occupera pendant trois ans les fonctions de président de l'Assemblée Nationale Consultative, qui devait préparer à la future assemblée constituante, qui ne verra jamais le jour. Jusqu'à sa dissolution en 1959, il s'efforcera de faire de cette institution, qui n'avait aucun caractère délibératif, un lieu de débat et un cadre d'apprentissage de la démocratie.

« La route de l'Unité »

Sa conception du développement fondé sur la créativité et l'action populaires a été mise en pratique dans la réalisation de la "Route de l'Unité". Cette route a relié deux communes situées l'une dans l'ancienne zone sous contrôle espagnol, et l'autre dans la partie qui était sous protectorat français, symbolisant ainsi la réunification réelle du pays et la destruction du mythe des deux zones. Durant l'été 1957, ce chantier a mobilisé quelques dix mille jeunes volontaires, venant de toutes les régions du pays, partageant leurs journées entre le travail sur la route et des sessions de formation civique. L'objectif annoncé étant d'en faire de véritables «citoyens militants». Il faut souligner que, pendant des décennies, la construction de cette Route fut le seul projet de désenclavement et de développement du Rif.

Devant les obstacles et les inerties qui s'opposaient à une telle vision, aussi bien de la part du pouvoir que de l'aile modérée du parti de l'Istiqlal, il joue un rôle principal dans la création, en 1959 de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP) dont la revendication fondamentale a été la nécessité de la mise en place d'une Assemblée Constituante pour doter le Maroc d'une constitution démocratique. En même temps, à partir de 1960, il va cristalliser sur sa personne la symbolique de l'opposition aux choix antipopulaires qui ont été faits par le pouvoir. Il devient également l'une des cibles privilégiées des agents des services répressifs du pouvoir royal.

Une vision internationale.

Contraint à l'exil, il oeuvre à approfondir les liens de solidarité avec les différents mouvements de libération nationale dans le monde et avec leurs dirigeants. Il fait partie du secrétariat permanent de l'Organisation de Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques (OSPAA) qui avait son siège au Caire. Enfin, en mai 1965, il est choisi pour présider la préparation de la Tricontinentale.

Il devient alors évident que son enlèvement et son assassinat ont constitué l'aboutissement d'un complot visant à éliminer l'un des symboles, l'élément moteur et fédérateur de la lutte de libération et d'émancipation des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

La responsabilité politique de l'éliminer est située au sommet du régime marocain. Pour l'exécution et les complicités, on trouve le ministre marocain de l'intérieur en exercice, son directeur de la sûreté nationale et ses adjoints ; on trouve des agents de services officiels français mais également des membres de polices plus ou moins parallèles, des officiers de police en exercice mais aussi des truands et des gangsters, avec la connivence et le soutien logistique des services secrets israéliens et américains.

Il serait trop long de vous décrire les semaines et les mois d'enquête, d'angoisse, d'espoir et de désillusion que nous avons vécus ma mère, mes frères et sœurs et moi-même. Ce qu'on peut retenir est que, dès les premiers jours de l'enquête, la raison d'État s'est manifestée pour protéger les criminels et leur faciliter la fuite. L'instruction judiciaire, menée sous surveillance, s'est heurtée très rapidement aux divers blocages au nom du secret défense, du secret de la police, et même du secret de la diplomatie créé pour la circonstance. Il y eut bien un procès en 1966 et 1967 contre les ravisseurs de mon père avec, entre autres la condamnation par contumace du ministre marocain de l'intérieur et de ses agents, des truands français refugiés au Maroc, du policier et de l'agent des services secrets français. Seulement le procès ne permit pas de connaître le sort de mon père. En 1975, pour éviter l'enterrement judiciaire du dossier, j'ai déposé au nom de ma famille une nouvelle plainte pour enlèvement, séquestration et assassinat. Elle est toujours en instruction devant le TGI de Paris ; dix juges se sont depuis succédé sur le dossier.

Les raisons d'État, principalement marocaines et françaises, restent aujourd'hui encore l'obstacle majeur à l'action de la justice pour établir toute la vérité sur l'enlèvement suivi de la disparition de mon père.

Depuis la mort du roi Hassan II, les autorités judiciaires marocaines ont, dans un premier temps, répondu favorablement aux Commissions rogatoires internationales (CRI) lancées par le juge d'instruction français. Même si elles ont été exécutées à minima, elles ont permis d'obtenir quelques maigres résultats. Seulement, depuis 2003, malgré plusieurs relances des juges français, les CRI ne sont plus exécutées par les autorités marocaines. Ainsi, des témoins importants, membres du système sécuritaire n'ont pas été entendus (les autorités prétendant que leur adresse était inconnue …), des fouilles ne sont pas réalisées dans des lieux ayant pu servir à séquestrer les truands français qui s'étaient réfugiés au Maroc après le crime. En conséquence, trois responsables sécuritaires marocains impliqués de près ou de loin dans l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka sont décédés aujourd'hui, emportant avec eux la part de vérité qu'ils détenaient sans que la justice ait eu l'occasion de les entendre.

Une politique du secret.

En France, le secret-défense continue d'empêcher la justice d'accéder à des documents saisis dans les locaux de la D.G.S.E. dès 2010 et qui pourraient nous permettre de progresser dans notre quête de la vérité.

Le Président Emmanuel Macron a placé son quinquennat sous le signe de la rupture avec une certaine pratique de la politique. Aussi, dans le respect de l'indépendance de l'action du juge d'instruction en charge du dossier, nous sommes convaincus qu'il pourra faire en sorte que cette affaire sorte enfin de l'impasse dans laquelle elle s'embourbe depuis trop longtemps et qu'ainsi un pas en avant sera fait pour la manifestation de la vérité à laquelle nous aspirons depuis plus de cinquante-trois ans. Nous avons été très sensibles à l'engagement solennel qu'il a pris à

Ouagadougou de déclassifier tous les documents relatifs à l'assassinat du président Thomas Sankara. De la même manière, nous avons salué la portée historique de la visite rendue par le Président de la République à la veuve de Maurice Audin et sa déclaration sur la responsabilité de l'État français dans la disparition du jeune militant anticolonialiste. Dans le même état d'esprit, nous sommes convaincus qu'il pourra favoriser l'accès à tous les documents et informations pouvant aider à la manifestation de la vérité sur la disparition de Mehdi Ben Barka avant qu'il ne soit trop tard - les témoins vieillissent, certains meurent et les éléments matériels risquent de disparaître. Il contribuera non seulement à permettre à la famille de Mehdi Ben Barka de faire son deuil, mais aussi à répondre aux aspirations de vérité et de justice de ses proches, de ses amis et de tous les démocrates. De plus, tout engagement pris par le Président de la République allant dans le sens de l'établissement de la vérité ne pourra qu'encourager les autorités marocaines à tout mettre en œuvre de leur côté pour que les déclarations encourageantes du Roi Mohammed VI trouvent une traduction concrète tant dans l'audition des témoins que dans les fouilles demandées par la justice française dans le cadre des Commissions rogatoires internationales.

Le combat continue.

Le combat pour la vérité commencé il y a cinquante-trois ans se poursuit, parfois dans des conditions difficiles pour faire face aux différents obstacles. Mais notre détermination n'a pas faibli. Elle n'a fait que se renforcer année après année. D'autant plus que nous pensons que la vérité peut être connue. Des témoins sont encore vivants au Maroc et en France, des archives sont encore disponibles en France, au Maroc, en Israël, aux États-Unis. Seule une réelle et courageuse volonté politique fait défaut, principalement des deux côtés de la Méditerranée.

Deux nations comme la France et le Maroc ne doivent plus et ne peuvent plus user d'inertie et de dérobades pour empêcher le déroulement normal de la justice. Elles se grandiraient en assumant pleinement leurs responsabilités pour que la vérité soit établie au grand jour et que justice se fasse.

Bachir Ben Barka
Président de l'Institut Mehdi Ben Barka – Mémoire vivante

Le Monde arabe

Depuis une dizaine d'années, des mouvements dans le monde arabe font apparaître un désir de démocratie.

Boutros Hallaq évoque ce qu'on appelle « le printemps arabe » dans les différents pays arabes, la Syrie notamment.

Sadek Sellam, avec les éléments dont il dispose en tant qu'historien, analyse les revendications d'aujourd'hui en Algérie.

Le Printemps arabe

Boutros Hallaq

Boutros Hallaq, un intellectuel bien connu de « La Maison islamo chrétienne », a été présent aux courants de libération en Syrie. Cet arabe de confession chrétienne regarde, à partir de son expérience l'ensemble des mouvements qu'on désigne comme « le printemps arabe ».

Particularités

Depuis leur début en 2010, les mouvements du Printemps arabe dans les différents pays – en particulier en Algérie actuellement – ont pour particularité commune d'être initiés par des jeunes entre 20 et 40 ans, ceux-ci entraînant toute la société.

Ils ne font aucune référence aux appartenances sociales, partisanes ou religieuses. Dans les pays où il y a plusieurs communautés, on trouve une volonté de dépasser les frontières communautaires. Les jeunes sont de toutes les appartenances, par exemple en Syrie.

Un autre aspect important, commun à tous ces mouvements, est une méfiance par rapport au pouvoir des intellectuels : auteurs connus, grands journalistes, personnages publics, romanciers, artistes. Ils avaient montré leurs limites. Le pouvoir de l'intellectuel dans la cité arabe existe depuis la Renaissance au 19ème siècle (Nahda). Les intellectuels revendiquent un statut absolument indu. Ils pensent être le ferment et le moteur du changement, le pilier de la société. Le peuple – au sens péjoratif du mot – pour eux est ignorant et incapable de se diriger. « Je suis là, j'ai appris le savoir en Occident, c'est à moi d'ouvrir le peuple à la démocratie mais aussi au savoir-vivre, jusqu'à la manière de se tenir à table ... » L'intellectuel s'est accaparé un statut et s'est complu à jouer le rôle d'un Voltaire. Il le percevait comme celui qui avait fait la révolution, abstraction faite de tous les autres acteurs à travers l'histoire de France : du début de la montée de la bourgeoisie avec les Corporations à partir du 12° siècle jusqu'au 18ème siècle. La plupart des intellectuels formaient une sorte d'élite qui avait pour mission de « former » un peuple ignorant. C'est pourquoi l'intellectuel veut arriver au pouvoir par tous les moyens. C'est par ce pouvoir de « guide » ou de maître à penser, à défaut de celui de chef politique, qu'il prétend amener le progrès. J'ai vu cela parmi mes collègues qui ont voulu s'engager dans l'opposition syrienne, souvent sincèrement, sans proposer ni programme ni équipe, et sans prêter attention à la nature des régimes politiques sur lesquels ils s'appuyaient.

Vers une société fraternelle

Mais les jeunes ne croyaient plus à cela. D'autant plus qu'ils étaient considérés, par les générations qui les précédaient, comme absolument incultes, ne sachant pas réfléchir, n'ayant d'autre souci que de consommer. Or ces jeunes, parfaitement 'conscientisés' ont montré qu'ils voulaient autre chose. A Tunis, ils réclamaient « la dignité et le pain » et « la dignité avant le pain ». En Egypte et au Yémen ils voulaient « L'État pour tous » sans qu'il soit géré par des agents économiques ou des politiques étrangers. En Syrie le grand slogan au départ, manifestait l'aspect pacifique des revendications en insistant sur l'unité : « une seule Syrie, unie, unie, unie » ; tous unis, dans le sens social, communautaire. Pour obtenir cela, il fallait réformer le système pour donner la parole au peuple : installer une démocratie représentative comme en Occident. Dans cette perspective, ils étaient loin des courants idéologiques en cours : islamistes (les Frères musulmans), pensée nationaliste, pensée marxiste, capitalisme sauvage. On voulait construire une société fraternelle. Cela se voyait, cela se vivait : les femmes étaient présentes et en position d'égalité avec les hommes. Avec les printemps arabes, la femme est devenue visible avec tout ce que cela suppose de relation entre les sexes, de rejet des tabous : corps, sexualité, religion (c'est-à-dire la possibilité de dire « je ne suis

pas croyant »). Ces différents aspects s'imprégnaient profondément dans la société. Ceci a reflué mais couve encore.

En Algérie aujourd'hui, ce qui se réveille c'est la mémoire d'un peuple qui a connu la guerre civile avec l'islamisme, après qu'il ait connu un régime nationaliste se réclamant du socialisme. L'islamisme et le nationalisme ne jouent plus. La dignité s'affirme : « Nous ne sommes pas du bétail. » On rejette l'ancien système, aussi bien les militaires que les intellectuels ou les institutions religieuses : « Nous sommes d'abord des citoyens ! Nous allons inventer ce qu'il faut faire. » S'ils ne sont pas entravés, ils y arriveront.

L'exemple de la Syrie

Ce qui s'est passé en Syrie ? On a voulu militariser le mouvement. Pour qu'il puisse répondre par la force, le régime a voulu attirer le mouvement dans le piège de la militarisation. Le régime syrien ne voulait rien lâcher, mais il ne pouvait pas s'en prendre à un mouvement pacifiste. Pendant 6 mois (au moins jusqu'à août 2011), on pouvait avoir des manifestations de 500 000 personnes sans la moindre violence. Mais, élément déterminant, ceux qui voulaient, de l'extérieur, supprimer le régime ont eu recours à la militarisation, en organisant l'opposition de ces jeunes autour des Frères musulmans : seules milices armées sur place, clandestinement. Dans ce contexte, on a créé le Conseil National Syrien. J'ai participé à la première réunion au Qatar censée réfléchir à créer une opposition patriotique qui rassemble et évite la violence. Mais, il était clair que le Qatar voulait créer une force autour des Frères musulmans avec le seul but de renverser le régime. Les responsables qataris avaient déjà en tête la création d'une instance, celle qui a été appelée plus tard justement le C.N.S. Mais pour camoufler le noyau, les Frères musulmans, il lui fallait une vitrine : des intellectuels, des universitaires exerçant soit dans le monde arabe, soit en Europe, des gens relativement connus et par conséquent compétents et respectables. Le premier Président du Conseil National Syrien choisi fut l'un de mes collègues à Paris 3. Faut-il rappeler que la plupart de ceux qui ont siégé à ce Conseil n'ont pas témoigné d'une réelle indépendance d'esprit par rapport aux décideurs ; ils n'ont pas laissé non plus le souvenir d'un détachement vis-à-vis du pouvoir ou de l'enrichissement.

Autour d'une grande table ovale, nous étions une trentaine pour cette réunion ; il y avait d'un côté de la table le préposé qatari aux affaires arabes (un Palestinien connu, ancien député arabe à la Knesset), avec à sa gauche celui qui est devenu le premier président du Conseil National Syrien, puis toute une série de personnes qui se disaient de l'opposition islamiste, qui se sont révélé être des membres influents des Frères musulmans. De l'autre côté de la table, un groupe informel autour de ce qu'on a appelé, par la suite, le Forum Démocratique. L'enjeu était clair : les premiers répétaient incessamment que le seul mot d'ordre valable, sous peine d'être considéré comme contre-révolutionnaire, était « La chute du régime ». Du côté où j'étais on disait que « la chute du régime » ne pouvait pas se faire que par une guerre ravageuse qui, loin d'amener la démocratie, livrait le pays aux puissances pétrolières. Il y avait à cette époque, en Syrie, 40% de personnes en faveur du régime (pour des raisons différentes), 40% contre et 20% d'indécis. Ce que je proposais : rassurer les hésitants et ceux favorables au régime par peur d'une revanche sunnite contre les Alaouites, en proposant un plan d'action susceptible d'emporter le consensus général pendant la confrontation pacifique et programme de réformes applicables par la suite. Il fallait, pour cela, s'inspirer de ce qu'avait fait la Résistance française. Les Résistants de différentes obédiences s'étaient battus entre eux pendant quelque temps et, à un moment donné, ils s'étaient unifiés autour d'une institution commune et d'un programme qu'ils ont appliqué après la Libération. Commençons par faire un programme pour que les gens, surtout les hésitants, puissent se situer sur un projet pour nous rallier.

Ainsi, il y avait deux tendances. Une tendance cherchant à faire un programme à proposer pour faire avancer le printemps arabe et une tendance à faire la guerre pour renverser le régime. Pour cette dernière, ce n'est qu'après que le régime aurait été renversé, qu'on verrait quoi faire. Cette tendance a prévalu. Elle avait derrière elle, toute une organisation déjà armée aguerrie par plusieurs opérations en Syrie, à Hama en particulier en 1981 : 25 000 personnes ont été tuées lors de l'intervention de l'armée. Sa démarche ne pouvait que confessionnaliser un processus voulu unitaire par les jeunes initiateurs du Printemps syrien.

Le Qatar, une forme de wahhabisme atténué, était la puissance économique qui soutenait ce mouvement. Quelques années plus tard, le centre s'est déplacé vers l'Arabie Saoudite ; le Conseil céda la place alors à la « Coalition » dans des conditions assez ambiguës. C'est ainsi que la militarisation de l'opposition fut imposée. L'armée sy-

rienne qui n'osait intervenir massivement tant que les manifestations étaient pacifiques, avait désormais un argument légitime d'intervenir contre ce qu'elle appelait des « terroristes à la solde de l'Etranger ». Indirectement le Qatar a ainsi rendu service à Assad.

Abattre l'Iran

Le Qatar et l'Arabie Saoudite n'avaient aucun intérêt à installer la démocratie en Syrie. Leur objectif principal n'était ni la démocratie ni les Syriens. Le danger essentiel pour eux était d'abattre l'Iran. L'Iran ne constituait pas une menace militaire pour ces pays protégées par les plus grandes bases militaires américaines – puis britanniques et françaises. Mais il inquiétait les Israéliens par le soutien qu'il accordait au Hezbollah libanais qui avait tenu tête aux Israéliens de façon étonnante, notamment en 2006. Ce soutien passait par la Syrie, leur allié.

Pour pouvoir abattre le Hezbollah libanais, il fallait le couper de l'Iran. C'était directement dans l'intérêt d'Israël, des Américains et les Européens suivaient pour sauvegarder les énormes contrats militaires et investissements consentis par les monarchies pétrolières. La France s'est particulièrement signalée en aidant à imposer le CNS comme «l'unique représentant légitime du peuple syrien » auprès de la communauté internationale.

Par ailleurs, ces monarchies redoutaient la contamination du modèle iranien. Régime hybride, islamiste mais avec des institutions relativement démocratiques, l'Iran était un pays pourvu non seulement d'un État national réellement autonome par rapport aux forces étrangères, mais aussi d'une classe moyenne puissante, d'une société civile puissante soudée par un nationalisme séculaire… autant de leviers qui manquaient à ces États autocratiques, voire théocratiques qui manquaient de légitimité populaire. Il avait en plus le pétrole et les élites nécessaires. Il représentait en fait un contre-modèle susceptible de contaminer les peuples du Golfe. L'abattre, ou du moins le marginaliser, devenait un objectif stratégique de première importance.

La guerre de Syrie avait donc pour principal objectif d'isoler l'Iran en le coupant dans un premier temps de son bras armé contre Israël, le Hezbollah. Il fallait donc frapper l'axe Téhéran-Damas-Hezbollah dans son maillon faible, le régime syrien. Celui-ci, accroché au pouvoir, le massacre pouvait commencer. Contre l'avancée de l'opposition qui s'est peu à peu complètement islamisée, le régime utilisait tous les moyens : économie démantelée, villes détruites, populations déplacées… A un moment donné, un facteur apparut comme solution potentiellement favorable : la création de l'Armée syrienne libre. Des officiers et des soldats ont fait sécession pour se constituer en « force patriotique ». Ils ont compté sur l'aide d'abord de la Turquie et ensuite des pays du Golfe pour pouvoir faire face à l'armée du régime. Mais, tout en constituant un réel danger pour le régime, cette Armée syrienne libre était surtout un danger mortel pour les parrains de l'opposition : elle pouvait former une force nationale autonome, représentative de la volonté démocratique du peuple syrien, contrairement au CNS qui n'était qu'un outil entre les mains des Qataris d'abord et de l'Arabie saoudite ensuite. Au cas où elle arriverait à ses buts, c'en était fini de la mainmise des monarchies pétrolières et de la Turquie. Aussi ces derniers se sont-ils dépêchés de l'affaiblir par tous les moyens. Peu à peu cette Armée s'est disloquée en groupes qui se sont ralliés, parfois par nécessité économique, aux groupes islamistes, voire à Daech qui venait de se constituer en État territorial puissant. Ne restait alors plus de l'Armée Libre qu'une appellation vide de sens exploitée selon les circonstances par les uns ou les autres. Tout espoir de créer une entité représentative du peuple syrien disparut définitivement. Le dialogue armé était désormais monopolisé par le régime et ses alliés d'une part et les puissances régionales ou mondiales d'autre côté. Le peuple syrien était *out*. Les jeunes ayant survécu ont soit émigré vers les pays voisin (Liban, Jordanie, Turquie…), l'Europe et d'autres continents, soit se sont investis dans l'humanitaire. D'autres ont continué la lutte armée soit pour des raisons économiques, soit par entêtement idéologique.

Le mouvement vers la démocratie a été tué

Ce n'était le propos ni du régime ni de l'opposition soutenue par les pays du Golfe. Il est inimaginable, en effet, pour les pays du Golfe, de promouvoir la démocratie.

Maintenant l'enjeu se décide en-dehors du peuple entre les puissances régionales et internationales. Les Syriens n'ont plus aucune voix au chapitre, entre d'une part Israël, les États-Unis, les pays du Golfe, l'Egypte maintenant, les pays européens - la France en tête - et, de l'autre côté, Assad, allié à l'Iran, au Hezbollah libanais. La Turquie, pour sa part, a changé plusieurs fois de camp. Elle était contre le régime jusqu'au moment où La Russie est intervenue. Avec la mésentente entre Erdogan, les États-Unis et l'Europe, Poutine a réussi à établir à son profit un équilibre, quoique instable, entre les Iraniens, les Turcs et le régime syrien.
Abstraction faite de ce qu'on peut penser de Poutine, l'image sata-

nique qu'on lui colle vient du fait qu'il ait résisté à l'Otan et à l'Occident. C'est lui qui a le rôle déterminant. Il est clair que si Daesh a été vaincu ce n'est pas du tout grâce à la coalition occidentale. Pendant 2 ans et demi la coalition a lancé des tonnes et des tonnes d'obus sur Daesh ; cela ne l'a pas empêché d'avancer jusqu'à Palmyre et jusqu'à Homs. La coalition ne voulait pas détruire Daesh. Elle voulait surtout pousser Daesh vers l'Ouest pour qu'il puisse se confronter avec le régime syrien. Ceux qui ont fait reculer Daesh ce sont les Russes. Le dernier foyer qui a été réduit par les Forces démocratiques syrienne (à savoir, les Kurdes) ne représentait plus qu'une petite enclave. On montre cela comme une victoire de la coalition mais on sait comment se fait la publicité et la propagande de guerre.

Les autres pays

Face à ce jeu de pouvoirs internationaux à l'intérieur desquels sont prises des revendications populaires dans le monde arabe, on peut s'interroger.

En Egypte les choses semblent déjà jouées. Le maréchal Sissi a réprimé toute velléité révolutionnaire ; il se montre absolument souple à l'égard des États-Unis et de ses parrains wahhabites ; il a de bons rapports avec les Européens ; mais le pays est en ébullition. S'il essaie de corrompre l'armée, Sissi vit dans la peur : il change régulièrement de responsables militaires et il a les élites et la jeunesse contre lui ; mais il pense tenir grâce au soutien des Américains, des Français, des Émirats et de l'Arabie saoudite.

En Algérie, les choses se passent et se passeront autrement. Il y a une armée bien entraînée par son action lors de la guerre civile des années 1990, puis par la garde des frontières au moment où les groupes terroristes se répandaient en Afrique. Le peuple a le souci d'éviter toute violence après la période coloniale et la guerre civile ; il aspire en même temps à la liberté et à la prospérité en se réappropriant les richesses fabuleuses du pays, afin de sortir de ce long tunnel qui a commencé à partir de Boumediene. N'oublions pas que Bouteflika était le ministre des affaires étrangères de Boumediene.

Grâce à ses richesses, l'Algérie a les moyens d'échapper à la mainmise des monarchies du Golfe. Le mouvement islamiste, déjà honni pour son rôle dans la guerre civile, a été récupéré puis neutralisé dans le cadre de la politique de « Concorde nationale » menée par Bouteflika qui a réussi à les corrompre comme tout le monde. Les Frères musulmans, tous bien installés, sont déconsidérés ayant la réputation d'être corrompus autant que les autres. L'Algérie bénéficie de cadres compétents, d'infrastructure économique forte et d'une jeunesse importante (40% de la population) mûrie par les événements douloureux qu'elle a traversés, ouverte au monde et pleine d'aspiration. Cette conjonction d'éléments favorables est prometteuse. En 2013 la jeunesse avait déjà ses réclamations. Pragmatiques, les militaires leur demandaient s'ils voulaient la tête de Bouteflika. Ils leur ont répondu « ce n'est pas la tête de Bouteflika qu'on veut ; c'est la vôtre ». Ces jeunes ont préféré attendre ; très conscients, mûrs, ayant l'expérience de la guerre civile, de l'extrémisme religieux, ils voulaient éviter la violence. C'était il y a six ans et ils ont de la mémoire.

En Tunisie, l'aspiration à la démocratie reste très forte. Elle n'a pas abouti encore à un changement radical. Mais les aspirations se maintiennent grâce à l'existence d'un syndicat fort. Ce n'est pas pour rien qu'un de ses dirigeants a été assassiné.

N'oublions surtout pas deux pays où la France joue un rôle particulier : le Yémen et la Libye qui vivent une tragédie sans nom. Le premier a résisté à la violence pendant des années avant d'y être poussé par une armada « arabe » soutenue entre autres par la France. La deuxième a été sacrifiée aux ambitions d'un président français en mal d'élection et de poursuites judiciaires : au lieu de la démocratie c'est un cauchemar prévisible qui s'est installé durablement.

Conclusion

Mais on peut se demander pourquoi la démocratie a tant de peine à s'instaurer dans les pays arabes. On se trompe lourdement en attribuant cela à un islam hypostasié. Il faut plutôt se demander si les dirigeants en Occident n'ont pas intérêt à ce qu'il y ait des dictatures en Orient, qui servent leurs intérêts. Et ce n'est pas la politique américaine ultra-agressive contre l'Iran, et au mépris de tous les accords internationaux, qui prouverait le contraire. Et, pour les mêmes raisons, on tremble pour l'avenir du soulèvement populaire et parfaitement pacifique au Soudan, où s'est distinguée par sa maturité et son audace une jeune fille de 22 ans qui a entrainé les foules par ses chants patriotiques.

Boutros Hallaq
Professeur émérite de lanque et littérature arabe
à la Sorbonne Nouvelle

Algérie, 2019 : le peuple est de retour

Sadek Sellam

« Aujourd'hui le peuple algérien va libérer l'Algérie » : ces paroles sont la traduction d'une chanson arabe qu'on entend dans les rues d'Alger. Sadek Sellam nous aide à comprendre les évnements qui marquent un tournant dans la vie de ce pays.

Une démocratisation avortée

Quand les régimes autoritaires nés de la décolonisation voulurent démocratiser leur vie politique, les courants islamiques se sont imposés comme la première force dans ces pays.1989 a été une date charnière dans l'histoire des tentatives de démocratisation. En Jordanie, où les élections avaient été suspendues pour une durée indéterminée, le « Parti de l'Action Islamique », issu de la branche jordanienne de l'association des Frères Musulmans, fondée par Al Khalifa, a obtenu le plus grand nombre de sièges au Parlement, qu'a présidé Abdelatif Arabyiat, un des leaders de ce parti. La même année fut reconnu en Algérie le Front Islamique du Salut, à la faveur de la nouvelle Constitution qui mit fin au régime du parti unique. En juin 1990, ce parti gagne les élections locales. Aux élections législatives de décembre 1991, il frôle la majorité au premier tour. Bien jugées « propres et honnêtes » par le premier ministre algérien, et « seules élections régulières de toute l'histoire algérienne » par Mitterrand, le processus électoral fut interrompu le 11 janvier 1992 par un « quarteron de généraux » qui craignaient d'être mis à la retraite.

On sait maintenant que Mitterrand avait béni ce coup de force quand son émissaire spécial, le général Philippe Rondot lui rapporta les propos rassurants des généraux qui promettaient de « respecter les droits de l'homme ». Mitterrand ne voulait pas d'un pouvoir islamiste à une heure de Marseille, comme Boris Elsine s'opposera, en avril 1992, à l'arrivée au pouvoir au Tadjikistan du « parti de la Renaissance Islamique », sorti vainqueur des élections législatives. Elsine dépêcha les paras russes qui emprisonnèrent les vainqueurs et mirent au pouvoir des communistes qui s'étaient effondrés aux élections. Renseigné sur l'Algérie par un ambassadeur issu de la cellule diplomatique de l'Élysée, qu'il nomma à Alger après avoir été en poste dans des pays de l'Afrique subsaharienne, Mitterrand craignait sans doute pour la « Françalgérie » que favorisait un connaisseur des méthodes de la « Françafrique ». La sauvegarde d'intérêts stratégiques, commerciaux et linguistiques a fait oublier à Mitterrand les conseils de démocratisation prodigués aux Africains au sommet de la Baule. L'exemple de la démocratisation avortée en Algérie est emblématique en ce qu'il permet de voir les limites de la morale faite par les Européens, qui préfèrent in fine la Realpolitik. L'étude de ce cas met en mesure d'évaluer les forces internes hostiles à l'alternance, et d'examiner les artifices utilisés pour justifier des coups de force portant le coup mortel à la démocratisation.

Armée et islamisme

L'affrontement qui a suivi l'interruption des élections en Algérie, a confirmé que dans les pays musulmans, il n'y que deux grandes forces : l'armée et les islamistes. Il y a bien des micro-formations laïcisantes, animées par des hommes et des femmes de valeur, mais qui se mettent rapidement, quand ils perdent les élections, sous la protection de la mère-poule, l'Armée.

Parmi les islamistes, il y a bien un courant, qui sera appelé « salafiste », qui ne dissimule pas son hostilité à la démocratie moderne,

en se contentant de citer la « Choura » coranique, et en paraphrasant les prescriptions de « politique légale » (Siyassa Char'ia) du théologien néo-hanbalite du 14° siècle, Ibn Taïmya. En évaluant les chances d'évolution des plus sincères parmi les militants de ce courant, on s'aperçoit qu'un jeune engagé en politique au nom de la « commanderie du bien et le pourchas du répréhensible » (Amr bi'l maarouf wa Nahy an al mounkar), et en réaction aux iniquités de la dictature et aux injustices du mal développement, peut devenir un « musulman-démocrate », s'il maîtrise progressivement sa peur de la « modernité ». S'il a adhéré aux courants djihadistes en écoutant les récits des féroces répressions nassériennes dans les années 50 et 60 contre les Frères Musulmans, il peut être amené à renoncer au désir de vengeance (surtout si sa famille compte des disparus ou des torturés), s'il découvre par exemple les mises en garde de l'indien Maulana Abu'l Kalam Azad et de l'algérien Malek Bennabi : « Il ne faut pas que la haine des petits vient à remplacer le mépris des grands… ». Mais cette littérature est censurée en terre d'islam et superbement ignorée par les politistes islamisant sécuritaires qui préfèrent le cheikh Abdelhamid Kichk et les fetwas incendiaires de la Djama'a islamyia égyptienne, dont la radicalisation doit beaucoup à la défection de l'Égypte après les accords de Camp David.

Cette catégorie de jeunes peut être suffisamment instruits de l'histoire de l'Islam et enrichir leurs lectures en découvrant les passages d'Ibn Khaldoun sur la « Siyassa Aqlyia » (politique rationnelle). Ils peuvent surmonter la crainte de voir la foi se dissoudre au contact de la modernité. Cela suppose une meilleure place réservée à l'éducatif et à la vie de l'esprit dans des pays où les pouvoirs illégitimes craignent le débat d'idées non contrôlé. Quand ces conditions se trouveront réunies, on est sûr que bon nombre de ces jeunes passeront de l'islamisme radical à une démocratie musulmane modernisée. En tout cas leurs chances d'évolution sont nettement supérieures à celles des laïcistes et gauchistes qui appellent l'armée à interrompre les élections uniquement parce qu'ils ne sont pas en mesure de les gagner.

Mais aucune de ces considérations n'avaient droit de cité dans l'Algérie des années 1990, ni même en France. Car la gravité du putsch de janvier 1992 fut soigneusement dissimulée par une Action psychologique digne du V° Bureau du temps de la guerre d'Algérie. On a fait croire au maintien d'une presse « indépendante ». On saura que les salles de rédaction étaient surveillées par des officiers de renseignement détachés pour « aider » les jeunes journaux.

De la violence verbale à la violence armée

On a nommé au gouvernement des islamistes dits « modérés » qui servirent de caution à « l'éradication » qui signifiait en fait la liquidation même physique de l'adversaire politique, coupable d'avoir gagné les élections. Puis on a eu recours aux manipulations de la violence pour faire commettre toutes sortes d'horreurs, au nom de « l'Islam » de façon à apporter des arguments a posteriori au putsch de janvier 1992. Avec l'air de dire : « Voilà ce qu'ils sont capables de faire ; nous avons eu bien raison de leur barrer la route du pouvoir… ». Certains orateurs du FIS, revenus d'Arabie saoudite ou d'Afghanistan avaient une inquiétante violence, mais qui n'était que verbale. La manipulation par des officiers lecteurs d'Ibn Taïmyia réussit à lancer dans la violence armée une partie des auditoires de ces prédications incendiaires.

Les putschistes de 1992 se sont inspirés de la manipulation des faux maquis par l'armée française en Indochine et en Algérie. Les « GIA » furent créés, ou favorisés, à partir du modèle de la « Force K » qui écuma la vallée du Chélif entre 1956 et 1958 en se faisant passer pour l'armée de libération, juste pour disqualifier la vraie ALN. Les horreurs commises par ces GIA servaient à convaincre les Algériens qu'ils avaient mal voté.

La complicité de la France

On a maintenant de sérieuses confirmations de la part de ces manipulations dans l'éviction totale des islamistes qui refusaient d'être « modérés », c'est-à-dire de partager le pouvoir avec les adversaires de l'alternance qui n'avaient besoin que de faire-valoir. On doit au franc-parler du général major Hocine Belhadid la confirmation des soupçons sur les commanditaires des crimes attribués aux GIA. Il a révélé un soir sur une chaîne satellitaire que juste après avoir capturé un grand « émir » du GIA de l'ouest algérien, il a entendu ce dernier lui citer le nom d'un général-major, ancien chef d'un service de renseignement devenu commandant d'une région militaire. C'est ce galonné qui était le véritable émir du GIA de l'ouest algérien. Ce général avait trempé dans une affaire de trafic de hashich à grande échelle, qui a servi à armer et financer les GIA. Exactement comme le général Salan avait lancé une partie de ses officiers dans la culture du pavot pour financer les faux maquis en Indochine à la fin des années 40, le gouvernement de Paris lui ayant refusé le budget demandé pour ces opérations spéciales.

A l'aide d'un réseau de « spin doctor », les « décideurs » qui ordonnèrent le putsch de 1992 réussirent à le présenter comme un moindre mal par rapport au « péril islamiste ». Un général putschiste algérien dit alors à un ministre français : « Nous allons mener des opérations contraires aux droits de l'homme. Nous avons besoin surtout de votre silence… ». Et le silence français avait un effet dissuasif sur les délégations des autres pays européens qui, à Bruxelles, ne réussirent pratiquement jamais à publier un texte condamnant les internements d'innocents dans les « camps de sûreté » (un vrai Goulag saharien), les enlèvements nocturnes, la généralisation de la torture, et les exécutions extra-judiciaires.

Pour dissimuler toutes ces pratiques, on a servi aux médias algériens et occidentaux une phraséologie faisant croire à une « démocratie sans élections ». Puis les « éradicateurs » se dirent « républicains » peu favorables à la démocratie. Ces raisonnements finirent par s'imposer aux médias grâce à une diabolisation effrénée de l'islamisme, que rendait possible une méfiance séculaire à l'égard de tout l'Islam. La perte de la bataille de l'information par les islamistes majoritaires a fait oublier qu'ils avaient été vainqueurs à la seule élection régulière de toute l'histoire de l'Algérie, depuis 1920. Car cette année-là, l'administration coloniale annula les élections locales où les partisans de l'émir Khaled, petit-fils de l'émir Abdelkader, mirent en déroute les listes soutenues par le gouvernement général. On invoqua la « laïcité »(qui était allègrement oubliée pour saboter l'application de la loi de 1905 à l'Islam), au motif que l'émir Khaled commençait ses discours par des versets du Coran.

Les artisans de la fraude électorale

Quand les « fils des élections » furent repris aux élections législatives de 1997, Abdelhamid Mehri, qui venait d'être victime d'un putsch fomenté à l'intérieur du FLN par les éradicateurs, a eu sa phrase célèbre : « l'Armée a décidé de ne plus perdre les élections... ». Le signataire de l'accord de paix à Rome, après la conférence de San't Egidio, était très bien renseigné sur la fraude massive qui servira en avril 1999 à faire élire à la présidence le « candidat du consensus », laissé seul par six concurrents convaincus que le truquage allait trancher entre eux et le futur président.

Si les six candidats renoncèrent à appeler leurs électeurs à manifester, c'est parce qu'ils étaient persuadés que l'armée aurait tiré sur le peuple comme en octobre1988.

Aujourd'hui, les partisans du cinquième mandat de Boutéflika se recrutent parmi les artisans de la fraude électorale, qui fut érigée en système en 1997, 1999 et 2012. Là aussi ces adversaires de l'alternance n'ont fait que s'inspirer des méthodes du gouverneur général socialiste Naegelen qui permit une fraude massive aux élections de l'Assemblée algérienne d'avril 1948. Le truquage fut décidé en mai 2012 pour empêcher la victoire annoncée de « l'Alliance verte », composée de partis islamistes modérés à qui il était reproché leurs liens avec le Qatar. Pendant ces années, ces nouveaux « décideurs » étaient inspirés tantôt par la pseudo-démocratie égyptienne de Moubarak, tantôt par le régime policier du général tunisien Benali. Dans leur entourage on trouve aussi des nostalgiques du « socialisme afro-helvétique » pour qui le « nec plus ultra » du modernisme et de la mondialisation consiste à optimiser les prélèvements occultes sur les contrats du commerce extérieur et à bien connaître les paradis fiscaux. Sur les décombres de la démocratie de 1989 à laquelle leurs protecteurs portèrent le coup mortel en 1992, ils administrent plus qu'ils ne gouvernent. Ils ont eu une paix provisoire avec un peuple enclin à l'obéissance sans adhésion, et à la réprobation sans révolte.

Le refus de l'alternance

Les clans qui veulent imposer un cinquième mandat cherchent à utiliser ce qui reste comme crédibilité de Boutéflika, sans doute à son insu, juste pour s'accrocher au pouvoir. Leur plan ne réussira que par un nouveau recours à la fraude massive. Mais est-ce un progrès par rapport au putsch de 1992 ?

En fait le « quarteron » de 1992 et la « bande des quatre » favorable au cinquième mandat ont un programme en un point : le refus de l'alternance. Leur méthode change un peu : la fraude massive à la place du putsch, en attendant de manipuler, une fois de plus, la Constitution afin de permettre à quelque technocrate sans charisme d'accéder à la présidence sans élections, au besoin par un coup d'État « médico-légal » qui constaterait l'incapacité de celui-là même dont le génie politique est vanté régulièrement, y compris par des visiteurs français, et le rétablissement prochain promis depuis 2013.

Les discours tenus depuis 2013 par ces politiciens à qui manque la stature d'homme d'État misaient sur une infantilisation des Algériens, lesquels montraient leur désaffection pour ce genre de politique par le boycottage des élections.

La coupe est devenue pleine quand une casuistique constitutionnelle apprit aux Algériens que le président candidat au cinquième mandat n'est pas tenu de déposer lui-même son dossier de candidature au Conseil constitutionnel. Puis on nous dit que rien ne l'obligerait à articuler des mots quand il prêtera serment après sa « réélection » !

Les Algériens ont vaincu la peur

C'est là que les Algériens ont montré que le « fatalisme » qu'on leur prêtait comme au bon vieux temps de l'ethnologie coloniale, n'était en fait qu'une résignation patiente et provisoire qui prit fin subitement le 22 février. Malgré les mises en garde d'un premier ministre qui symbolise le mépris du peuple de cette catégorie d'énarques arrogants, les Algériens manifestèrent par centaines de milliers dans toutes les régions du territoire. Les manifestants font preuve d'un civisme qui devrait servir d'exemple à ceux qui voudraient faire amende honorable et rompre avec les pratiques héritées des années 1990. Les Algériens s'abstiennent d'opposer une haine populaire au mépris de leurs mauvais gouvernants. Ils veulent prendre à témoin l'opinion internationale pour lui signifier que le peuple algérien mérite la démocratie depuis fort longtemps. Et que seuls les « spin doctor » des ennemis de l'alternance, afin de rester au pouvoir à vie, ont réussi à leur obtenir la neutralité, voire le soutien des pays occidentaux, parmi lesquels la France. L'armée obéissait alors au DRS (Direction Renseignements, Sécurité). Mais le démantèlement en 2015 de ce véritable État dans l'État est censé avoir créé une situation nouvelle.

Car quand il menaçait de réprimer, le premier ministre Ouyahia semblait croire que l'armée allait obéir à ses ordres. Mais grâce au Ciel, celle-ci semble vouloir rester républicaine. Une partie de son nouveau commandement voudrait même favoriser le retour à une vraie démocratie. Cela ferait oublier les crimes que lui ont fait commettre les aventuriers de janvier 1992 : « inna al hassanat youdhhibna assayiat » (les œuvres bonnes éloignent les mauvaises..), lit-on dans le Coran.

Les prises de position des médias français contre la mascarade d'un cinquième mandat sont de nature à faire oublier les singuliers éditoriaux saluant le « coup d'État du soulagement »(sic), signé par un « ami » de l'Algérie dans un hebdomadaire de gauche. Elles contribuent aussi à mettre fin au sentiment d'impunité qui anime les héritiers des éradicateurs de 1992, devenus des partisans du cinquième mandat juste pour perpétuer le « système » qui leur profite tant. Ils croyaient à une docilité du peuple pour une durée indéterminée et ne reculent pas devant l'intimidation.

Or, en manifestant régulièrement et de plus en plus massivement, les Algériens ont surtout vaincu la peur. Ce retour du peuple peut être le prélude à une victoire définitive contre les adversaires de l'alternance, sans laquelle il n'y a pas de vraie démocratie, contrairement aux subtilités byzantines de « spin doctor » « janviéristes » qui réussirent hélas, grâce à la diabolisation des islamistes, à convaincre de vrais démocrates français. Il est étonnant que des journaux comme le Figaro et le Journal du Dimanche aient cherché à faire croire à un complot « islamiste » pour expliquer les manifestations commencées le 22 février. Un des rédacteurs du Figaro ne dissimule même pas ses liens avec les débris de l'ex-DRS qui cherche visiblement à prendre une revanche par un cinquième mandat qui serait dominé par de purs produits de l'État-DRS. Et pour disqualifier ce mouvement civique et pacifique, le Journal du Dimanche a ouvert ses colonnes à l'inévitable Kepel qui n'a pourtant absolument rien à dire sur les sociétés civiles arabes, car seul l'islamisme radical lui permet de continuer à rentabiliser la peur. Il a d'autant moins de choses à dire que les Algériens qui l'intéressaient si peu, parce que non milliardaires, ont vaincu la peur. Cette tentative de la dernière chance a inspiré, hélas, le nouveau ministre des affaires étrangères qui a fait une tournée en Europe et en Russie pour expliquer que les « islamistes » seraient derrière un mouvement qui fait la fierté d'un peuple trop longtemps brimé, méprisé et exploité.

L'armée a refusé de réprimer, ainsi que le souhaitait Ouyahia, l'éradicateur qui a licencié des dizaines de milliers d'ouvriers et emprisonné des milliers de cadres, souvent innocents. Cela confirme qu'une armée débarrassée de la tutelle des aventuriers du DRS (Direction, Renseignement, Sécurité) depuis 2015, date du limogeage du général-major Toufik, peut se réconcilier avec le peuple contre lequel les putschistes de 1992 ont administré le pays, et sans lequel Boutéflika a gouverné. Cette armée ira-t-elle jusqu'au bout de sa réconciliation avec le peuple ? Au point de réussir une politique de démocratisation comparable à la « révolution des œillets », initiée par l'armée portugaise qui a débarrassé son peuple de la dictature de Salazar ?

Sadek SELLAM

D'une chrétienne aux musulmans

Dès les années de Médine, le prophète était en conflit avec les tribus juives et le Coran manifestait une grande méfiance à leur égard. Aujourd'hui, manifestement les musulmans sont antisémites ; on ne trouve pas, dans la société, un musulman qui ne soit pas antisioniste. Antisionisme est l'autre nom de l'antisémitisme.

Réponse d'un musulman

En arrivant à l'oasis de Yathrib, qui devint Médine, Le Prophète signa un pacte avec les différentes composantes de la société. Les Juifs y jouissaient, ainsi que les tribus chrétiennes ou arabes, des mêmes droits que les musulmans venus de La Mecque. S'il y eut des conflits, c'était pour des raisons politiques et non pas raciales ou religieuses. Aux heures les plus glorieuses de son histoire, les Juifs ont eu leur place en terre d'islam, y exerçant souvent des responsabilités prestigieuses ; les différentes familles idéologiques ont su vivre ensemble pacifiquement pendant des siècles. A l'issue du conflit international et du génocide barbare dont les Juifs furent victimes, l'implantation d'un pays juif sur une terre arabe ouvrait, en 1948, un temps qui n'est pas terminé, pendant lequel le peuple palestinien souffre de l'injustice qui lui est faite. On appelle « sionisme » le mouvement qui avait conduit les survivants du régime nazi sur la terre de Palestine. Ce mouvement ne s'est pas éteint avec la naissance d'Israël qui s'efforce d'annexer tout l'environnement en colonisant les populations arabes, musulmanes ou chrétiennes. L'antisionisme est une contestation de cette colonisation. Lutter contre l'antisionisme c'est réclamer que justice soit faite au peuple palestinien.

Questions impertinentes

D'un musulman aux chrétiens

Le Coran encourage le mariage. On comprend mal, en Islam, que l'Eglise catholique oblige les prêtres à rester célibataires. Les scandales récents manifestent que le célibat est une perversion.

Réponse d'un chrétien

Il faut remarquer que l'Eglise, elle aussi, à la suite de Jésus, considère que le mariage est sacré ; on y voit un « sacrement », c'est-à-dire une réalité humaine qui manifeste le mystère de Dieu.

En réalité, ce type de comportement s'explique par des raisons historiques et surtout spirituelles. Jésus fut célibataire et il n'est pas étonnant que, depuis les débuts de l'Eglise, des hommes et des femmes aient voulu l'imiter. Ce faisant, ils avaient conscience que tout amour, en ce monde, dépasse le monde et rejoint l'au-delà.

Quant aux scandales dont la presse se fait l'écho, ils manifestent, mais pas plus dans le clergé que dans d'autres milieux, de graves failles psychologiques.

Le célibat des prêtres, c'est vrai, est, chez bien des chrétiens d'aujourd'hui, une véritable question et sa dimension spirituelle n'est plus perçue dans la société. Cette pratique ne vient pas de Jésus et, près de lui, Pierre était marié ; c'est pourquoi il n'est pas inconcevable qu'un jour elle disparaisse.

Les droits de l'Homme en Palestine occupée ? un régime d'apartheid

Maurice Buttin

Palestine : un pays victime d'une démocratie qui semble ignorer les Droits de l'Homme !

Le 10 décembre 1948 - jour de mes 20 ans ! - au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale si meurtrière - surtout pour l'URSS -, marquée à tout jamais par l'horrible tentative de destruction du peuple juif par les Nazis - la Shoah -, les membres de la nouvelle Organisation des Nations Unies (ONU) se trouvaient réunis au Palais de Chaillot, à Paris. Ils signaient ce jour-là la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), inspirée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen proclamée en France en 1789.

Les membres de certains États – 8 sur 50 à l'époque à l'ONU – n'acceptaient pas de la signer, dont l'Arabie saoudite, la Pologne, l'URSS, l'Afrique du Sud.

Cette Déclaration affirmait des droits, à la fois politiques (libertés individuelles, religieuses, de conscience, d'aller et venir, etc.) et des droits sociaux et économiques (droit à un niveau de vie suffisant, droit à l'éducation, etc.) Les pays réticents, soit trouvaient ce document trop marqué par la pensée occidentale, soit n'acceptaient pas le concept de liberté de conscience, en particulier les États musulmans.

Qu'en est-il dans l'État de Palestine ?

Proclamé le 15 novembre 1988 par le Conseil national palestinien, réuni en Algerie, il vient de célébrer son trentième anniversaire. Trente années d'une occupation sans fin - commencée après la « Guerre des Six jours », en juin 1967 - marquée par une brutale répression, une colonisation chaque jour plus étendue entraînant une annexion de fait, des assassinats ciblés hebdomadaires (cf. à la frontière de Gaza, par de véritables « tirs au pigeons »), des arrestations par milliers, des expulsions, en particulier de Jérusalem, des destructions de maisons, d'arrachages d'arbres centenaires, et le pire, sans doute, d'humiliations quasi quotidiennes, notamment aux checkpoints., etc.

Palestine et Droits de l'Homme.

Cette proclamation de la Palestine, outre la reconnaissance des résolutions 181 de l'ONU (le partage, donc de facto de l'État israélien) et 194 (retour des « réfugiés » ou plus exactement des expulsés) mentionnait formellement reconnaître comme règle légale la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'était, il faut le souligner le premier État, à large majorité arabo-musulmane, à l'accepter dans sa totalité, donc avec toutes les libertés, y compris, dans le fameux article 18, la liberté de conscience, « droit qui implique la liberté de changer de religion ou de conviction ».

D'autres articles sont à relever. L'article 5 : *« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant »* ; l'article 9 : *« Nul ne peut être arbitrairement arrêté et détenu ou exilé »* ; « L'article 13 : « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays »* ; l'article 15 : « *Tout individu a une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité »* ; l'article 17 *« Nul ne peut arbitrairement être privé de propriété ».*

Tous ces articles sont éclatants pour constater l'inapplication par l'État israélien, depuis sa création en 1948, de la DUDH - comme, au demeurant, de toutes les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, du Conseil de sécurité, ou de la 4ème Convention de Genève (traité fondamental dans le domaine du droit humanitaire).

Droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La DUDH, certes, n'est qu'un document déclaratif, qui n'a pas de valeur juridique, c'est-à-dire qui ne donne aucune obligation autre que morale au pays qui l'a adopté - comme l'État d'Israël. Mais l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par la suite, deux textes complémentaires, dont une Charte des droits de l'homme qui a force obligatoire : le « Pacte international relatif aux droits civiques et politiques », le 16 décembre 1966, ratifié par l'État Israélien le 3 octobre 1991. A noter l'article 1 : « Droit des peuples à disposer d'eux mêmes ».

Chaque année cet État est rappelé, par l'ONU, au respect de toutes ces Chartes. Mais les dirigeants israéliens s'en moquent éperdument. Et, ils continueront à agir de la sorte, tant que la Communauté internationale (Occident et États arabes) continuera simplement à *« dénoncer », « contester », « déplorer », « condamner », « critiquer vertement », « prier de »* ceci ou cela, sans prendre la moindre sanction contre Israël – alors qu'il n'est pas de même à l'égard de l'Iran, de la Corée du Nord, de Cuba, voire de la Russie.

Le rapport confidentiel, transmis au mois de juillet 2018, par les chefs de mission de l'Union Européenne (UE) à Jérusalem et Ramallah, est *« accablant »* écrit Piotr Smolar dans *Le Monde* du 2 février 2019, mais, ajoute-t-il *« leurs recommandations paraissent faibles. Elles consistent en une énumération de vœux pieux ».*

Le rapport examine tout d'abord *« la discrimination juridique systématique qui frappe les Palestiniens ».* Les colons juifs sont jugés dans des tribunaux israéliens et les plus violents d'entre eux *« peuvent agir la plupart du temps dans l'impunité ».* En revanche *« l'écrasante majorité des Palestiniens (99,74 %) sont condamnés sans présentation de preuve à l'audience ».*

Cette discrimination se retrouve dans bien des domaines : dans la construction, les colons obtiennent des permis, les Palestiniens de la zone C (60 % de la Palestine occupée), non. Dans la liberté de mouvement : en 2017, note le rapport « 572 obstacles permanents », auxquels il faut ajouter des centaines de points de contrôle mobile par mois sur les routes, briment les Palestiniens. Au surplus, les colons bénéficient de routes spéciales qui les relient à Jérusalem et à l'État d'Israël. Les Palestiniens ont aussi besoin de permis pour franchir le mur dit de sécurité. Le *« mur de la honte »* pour les Palestiniens. Sait-on chez nos coreligionnaires - qui peuvent tranquillement aller en pèlerinage en Terre sainte, mais que la plus part des musulmans et des chrétiens de Palestine occupée ne peuvent plus depuis 1993 aller prier dans leurs lieux saints ?

Le Fatah et le Hamas

Le rapport examine également la situation du côté palestinien. Il signale clairement que le président de l'Autorité, Mahmoud Abbas, a vidé les institutions de leur autorité. De fait, depuis la victoire du Hamas en 2006 (dans les villes) et en 2007 (générales), il n'y a plus eu d'élection... J'ajouterai que les luttes d'influence entre le Fatah et le Hamas, se terminent souvent par des violences et des emprisonnements arbitraires.

Courageusement, une ONG israélienne, B'Tselem, a publié début février 2019, un rapport intitulé ***« Fake justice »*** dénonçant le rôle de la Haute Cour de justice israélienne dans l'occupation de la Cisjordanie :

« Les juges ont rejeté des centaines de requêtes auprès de la Haute Cour, ont traité les pétitionnaires palestiniens comme des « violeurs de la loi » et ont été consternés par les Palestiniens « se faisant justice eux-mêmes » et construisant des maisons sans permis. Pourtant, la réalité sur le terrain est complètement différente. (...). Seulement 4% des demandes de permis sont accordées. En conséquence, il va sans dire que la plupart des Palestiniens ne se donnent pas

la peine de postuler et, n'ayant pas le choix, construisent sans permis.

« Israël cherche à empêcher autant que possible la construction et le développement palestiniens. Dans le même temps, il autorise généreusement l'établissement et l'extension de colonies de peuplement sur les mêmes terres qu'il interdit à la construction palestinienne. (...) ***Des centaines de milliers de personnes vivent dans des conditions insoutenables parce qu'Israël refuse d'approuver l'expansion des communautés palestiniennes existantes et la création d'une nouvelle communauté n'est qu'un rêve*** *» (Souligné par moi).*

Apartheid.

Mais il faut surtout prendre connaissance, pour appréhender la situation, du rapport de Richard Falk et Virginia Telley, publié en mars 2017. Pour la première fois une Commission de l'ONU, présidée par Mme Rima Khalaf, établissait par une étude rigoureuse qu'Israël impose un régime d'apartheid aux Palestiniens : « La Commission a conclu qu'Israël impose aux Palestiniens, quel que soit le territoire où ils vivent, un régime d'apartheid qui les discrimine et les oppresse pour le bénéfice d'un autre groupe, les Juifs israéliens. »

Très rapidement, sur pression d'Israël et des États-Unis, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, décidait de retirer le rapport des sites de l'ONU, ce qui entraina la démission de Rima Kkallaf. Lors de sa première venue en France, au dernier colloque organisé par le CVPR PO, le 13 octobre dernier (1), elle précisait : ***« J'étais consternée du fait que révéler le crime causait plus de scandale que le crime lui-même »*** (Souligné par moi).

Me Maurice Buttin,
président du CVPR PO

1- Son intervention, et toutes les autres, peuvent être retrouvées en acquérant, au prix de 10 € (frais de timbres compris), les ACTES de ce colloque au titre « Du déni de Palestine à l'apartheid » chez Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs 75015 Paris.

Déclaration commune historique du pape François et du grand imam d'Al-Azhar à Abou Dhabi

La rencontre de l'Imam d'Al-Azar et du Pape François à Abu-Dhabi a été l'occasion d'un beau texte dont nous extrayons les premières lignes.

Elles expriment les motivations spirituelles qui peuvent guider l'engagement des musulmans et des chrétiens au service des sociétés où ils résident.

Elles ouvrent le chemin où devraient marcher tous les croyants soucieux de dialogue interreligieux.

Au nom de Dieu qui a créé tous les êtres humains égaux en droits, en devoirs et en dignité, et les a appelés à coexister comme des frères entre eux, pour peupler la terre et y répandre les valeurs du bien, de la charité et de la paix.

Au nom de l'âme humaine innocente que Dieu a interdit de tuer, affirmant que quiconque tue une personne est comme s'il avait tué toute l'humanité et que quiconque en sauve une est comme s'il avait sauvé l'humanité entière.

Au nom des pauvres, des personnes dans la misère, dans le besoin et des exclus que Dieu a commandé de secourir comme un devoir demandé à tous les hommes et, d'une manière particulière, à tout homme fortuné et aisé.

Au nom des orphelins, des veuves, des réfugiés et des exilés de leurs foyers et de leurs pays ; de toutes les victimes des guerres, des persécutions et des injustices ; des faibles, de ceux qui vivent dans la peur, des prisonniers de guerre et des torturés en toute partie du monde, sans aucune distinction.

Au nom des peuples qui ont perdu la sécurité, la paix et la coexistence commune, devenant victimes des destructions, des ruines et des guerres.

Au nom de la « fraternité humaine » qui embrasse tous les hommes, les unit et les rend égaux.

Au nom de cette fraternité déchirée par les politiques d'intégrisme et de division, et par les systèmes de profit effréné et par les tendances idéologiques haineuses, qui manipulent les actions et les destins des hommes.

Au nom de la liberté, que Dieu a donnée à tous les êtres humains, les créant libres et les distinguant par elle.

Au nom de la justice et de la miséricorde, fondements de la prospérité et pivots de la foi.

Au nom de toutes les personnes de bonne volonté, présentes dans toutes les régions de la terre.

Au nom de Dieu et de tout cela, Al-Azhar al-Sharif – avec les musulmans d'Orient et d'Occident –, conjointement avec l'Eglise catholique – avec les catholiques d'Orient et d'Occident –, déclarent adopter la culture du dialogue comme chemin ; la collaboration commune comme conduite ; la connaissance réciproque comme méthode et critère

Instruments de dialogue proposés par La Maison Islamo Chrétienne

Un jeu : JIC-JAK

JIC ? Jeu Islamo Chrétien.
Un vrai jeu de société qui fait appel au hasard mais aussi aux connaissances des joueurs. Il s'agit d'un instrument pédagogique destiné à toutes les catégories de personnes bien qu'il ait été au départ conçu comme un instrument pour les enfants et pour les jeunes.
50 euros (frais de port compris)

Un livre : « Maghrébine en exode »

Ce livre est à la fois un recueil d'oeuvres d'art et une histoire humaine. Cinq Marocaines ont quitté leur patrie. Il ne leur a pas suffi de débarquer en France pour trouver une terre. Il leur a fallu inventer un langage pour habiter dans un pays. Elles ont traversé le désert des banlieues. L'association «Mes-tissages» a marché avec elles dans leur exode.
Cet ouvrage permet d'apercevoir les soucis du monde immigré, la vie dans les banlieues et les cités, l'implantation d'une religion nouvelle en France, la forme que peut prendre le dialogue entre musulmans et chrétiens.
22 euros + 4 euros de frais de port

Dossiers en ligne :

www.lamaisonislamochretienne.com
Liste des dossiers déjà parus :
voir au verso.

Prochain numéro :
Le Mystère de Dieu

«La maison» est une revue qui veut rester indépendante à l'égard de toute institution. Nous parions que vos dons permettront de diffuser au maximum cet instrument de dialogue islamo chrétien.

Envoyez vos dons à
«Mes-tissages»
en précisant
au dos du chèque
pour «la Maison»
Coût d'un n° : 7€
numéro double : 14 €
Abonnement 4 numéros: 28€

«Mes-tissages»
6 allée Louis Jouvet
92390
Villeneuve-la-Garenne
tél : 01 49 12 49 88
lamaison.ic@orange.fr
www.lamaisonislamochretienne.com

ISSN : 1956-7901
Directeur de publication :
Michel JONDOT
Comité de rédaction :
Saad ABSSI
Mohammed BENALI
Nibras CHEHAYED
Mustapha CHERIF
Christine FONTAINE
Michel JONDOT
Sadek SELLAM

Imprimerie Giennoise 45 Gien

Dossiers parus

1- La Maison islamo-chrétienne (épuisé)
2- Les Conversions (épuisé)
3- Le Mariage (épuisé)
4-« Avant la politique, l'éthique » (épuisé)
5- Religion et politique
6- Lire les Ecritures
7- Minorités musulmanes et chrétiennes
8- Héritiers d'Abraham
9- L'Argent
10-11 Palestine !
12- La Justice
13- Les Banlieues
14-15 Religions dans la ville et laïcité
16- Jésus, Prophète de l'islam et Seigneur des chrétiens
17- Ecologie et spritualité
18-19 Printemps arabes
20- Faire la vérité
21- La souffrance
22- Droits de l'Homme, Droits de Dieu
23- Famille en crise ?
24-25 A l'écoute des cités
26- Mystique musulmane et chrétienne
27- Démocratie et religion
28- Musulmans et chrétiens face à la mort
29- L'éducation des jeunes
30- Musulmans et chrétiens contre le terrorisme
31-32 Quelle laïcité ?
33- La maison Islamo Chrétienne fête ses vingt ans
34- Pour un islam de France ?
35- Misogynie et religions
36- Les religions et l'Au-delà
37- L'art et les religions
38- Le Pardon
39- Les religions et le corps
40- Figures d'hospitalité au carrefour des religions
41- Amour et amitié
42- La violence
43-44 Convoitise ou désir ?
45- Jérusalem
46- La démocratie en procès ?